













Parc national du Canada

Banff

Plan directeur

2022



Parc national du Canada Banff

Plan directeur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2022.

PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, 2022.

Papier: R64-595/2022F

978-0-660-43212-0

PDF: R64-595/2022F-PDF 978-0-660-43211-3

This document is also available in English.

Note aux lecteurs

La santé et la sécurité des visiteurs, du personnel et de l'ensemble de la population canadienne sont de la plus haute importance. Parcs Canada suit les conseils et les orientations des experts en santé publique pour limiter la propagation de la COVID-19 tout en permettant aux Canadiens et Canadiennes de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de la COVID-19 peut avoir des effets imprévisibles sur le *Plan directeur du parc national du Canada Banff*. Parcs Canada informera les peuples autochtones, les partenaires, les intervenants et le public de ces répercussions dans le cadre de la mise à jour annuelle sur la mise en œuvre de ce plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou des questions connexes **PARC NATIONAL DU CANADA BANFF** :

Parc national du Canada Banff 101, avenue Mountain C.P. 900 Banff (Alberta) T1L 1K2

Tél.: 403-762-1510 Téléc.: 403-762-1583

Courriel: banffsuperintendent-directeurbanff@pc.gc.ca

www.parcscanada.gc.ca/fr/pn-np/ab/banff

Source des images de la page couverture

En haut, de gauche à droite : Shannon Martin, AV Wakefield, Shannon Martin

En bas : Amar Athwal



Avant-propos

D'un océan à l'autre, les lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sont une source de fierté pour toute la population canadienne. Ils reflètent le patrimoine naturel et culturel du Canada et racontent qui nous sommes, y compris les histoires, les cultures et les contributions des peuples autochtones.

Ces endroits prisés sont une priorité pour le gouvernement du Canada. Nous sommes résolus à protéger le patrimoine naturel et culturel, à élargir le réseau d'aires protégées et à contribuer au rétablissement des espèces en péril.

Nous devons en même temps continuer d'offrir des activités et des programmes innovateurs sur place et à distance pour permettre à un nombre accru de Canadiens et de Canadiennes de faire l'expérience de ces destinations emblématiques et de découvrir l'histoire, la culture et l'environnement.

En collaboration avec les communautés autochtones et des partenaires clés, Parcs Canada protège et restaure les lieux historiques et parcs nationaux; permet aux gens de découvrir l'histoire et la nature et de s'en rapprocher; contribue à maintenir, pour les collectivités locales et régionales, la valeur économique de ces lieux.

Ce nouveau *Plan directeur du parc national du Canada Banff* vient appuyer cette vision.

Les plans directeurs sont élaborés par une équipe dévouée de Parcs Canada après de vastes consultations auprès de partenaires autochtones, d'autres partenaires et parties prenantes, de collectivités environnantes, et de visiteurs passés et présents. J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à ce plan pour leur dévouement et leur esprit de collaboration.

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, j'applaudis à cet effort concerté, et j'ai le plaisir d'approuver le *Plan* directeur du parc national du Canada Banff.

Steven Guilbeault

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada

Recommandations

Recommandé par :

Ron Hallman

Président et directeur général Parcs Canada

Andrew Campbell Vice-président principal Direction générale des opérations

Dave McDonough

Directeur

Unité de gestion de Banff

Rick Kubian Directeur

Unité de gestion de Lake Louise, Yoho et Kootenay

Résumé

Créé en 1885, le parc national Banff est le tout premier des parcs nationaux du Canada. Il fait partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, l'un des trésors de l'UNESCO¹, et représente un symbole du Canada à l'échelle mondiale. À ce titre, le parc est investi d'une responsabilité particulière, celle de faire preuve d'excellence dans la science de la conservation et dans la gestion des aires protégées, tout en accueillant chaque année des millions de visiteurs et en leur offrant des expériences mémorables.

Le présent plan directeur expose une vision à long terme pour le parc en tant que lieu caractérisé par le respect : le respect des peuples autochtones, les premiers habitants qui ont assuré l'intendance de ce territoire pendant des millénaires avant la création du parc, et de leur savoir; le respect de la valeur inhérente des paysages naturels inviolés et des processus écosystémiques qui en assurent le fonctionnement; ainsi que le respect des expériences ancrées dans l'histoire humaine et naturelle exceptionnelle de ce trésor patrimonial. La vision présente également une aspiration avouée visant à faire du parc national Banff une destination où les visiteurs sont inspirés à participer à l'entreprise commune qui consiste à soutenir et à préserver tout ce qui revêt de la valeur dans le réseau des parcs nationaux, de même que les ressources naturelles et culturelles de notre patrimoine.

Le chemin à parcourir pour concrétiser cette vision sera long et difficile. L'évaluation de l'état du parc national Banff (Parcs Canada, 2018) a mis en évidence plusieurs défis à relever, notamment la nécessité :

- de préserver et d'améliorer la qualité et la connectivité de l'habitat des espèces terrestres et aquatiques;
- d'accroître l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers;
- de mieux définir et de mieux gérer les ressources culturelles et l'affluence croissante;
- de consolider des relations respectueuses et inclusives avec les communautés autochtones;
- d'entretenir adéquatement les biens bâtis et l'infrastructure de Parcs Canada.

Il est prévu que les réalités du changement climatique rendront la plupart de ces difficultés, sinon la totalité, encore plus difficiles à surmonter.

En faisant de l'intégrité écologique sa pierre angulaire, le plan directeur fait fond sur les orientations et les réalisations des quatre derniers plans, tout en tenant compte des recherches pertinentes, des priorités et des obligations gouvernementales ainsi que des points de vue des groupes autochtones, du public et des intervenants.

Le plan repose sur neuf stratégies clés de haut niveau qui sont axées sur les thèmes suivants :

- Conservation des ressources naturelles et culturelles;
- Expériences authentiques adaptées au territoire;
- Renforcement des relations avec les Autochtones;
- Établissement de liens avec la population canadienne;
- Gestion de l'aménagement;
- Connectivité régionale et paysages;
- Changement climatique;
- Transport durable des personnes;
- Gestion des collectivités du parc.

Certaines de ces stratégies, telles que celles qui ont trait au changement climatique, au transport durable des personnes et au renforcement des relations avec les Autochtones, abordent des thèmes encore inédits, tandis que d'autres, comme celles qui portent sur la conservation des ressources, la gestion de l'aménagement et les expériences authentiques adaptées au territoire, s'inscrivent dans le droit fil des orientations établies dans les plans antérieurs.

¹ UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Comparativement aux plans élaborés par le passé, le présent document accorde une attention accrue à :

- l'inclusion respectueuse des peuples autochtones dans les activités quotidiennes et les travaux du parc;
- la définition et la gestion des ressources culturelles;
- la nécessité de planifier et de gérer l'affluence dans les secteurs très fréquentés pour veiller à ce qu'ils restent authentiques, durables et sécuritaires;
- l'importance d'offrir des installations et des services accessibles et inclusifs;
- l'intégration du changement climatique dans toutes les approches de gestion du parc.

Chaque stratégie s'assortit d'un ou de plusieurs objectifs qui décrivent les résultats souhaités après sa mise en œuvre réussie ainsi que de cibles qui précisent les mesures concrètes à prendre pour atteindre chaque objectif.

Le plan expose également l'orientation à suivre pour la gestion de trois secteurs de grande valeur naturelle et culturelle qui accueillent de nombreux visiteurs, qui suscitent un vif intérêt public et qui renferment une infrastructure matérielle (biens bâtis) importante. Il s'agit de la ville de Banff, du secteur du réservoir Minnewanka et du secteur de Lake Louise.

Les stratégies ne doivent pas être envisagées isolément les unes des autres; elles sont au contraire hautement intégrées et doivent être considérées comme un tout pour qu'il soit possible d'obtenir une vue d'ensemble de l'effort total à déployer afin d'atteindre les buts et les objectifs établis pour le parc. Toutes les stratégies doivent être appliquées à l'ensemble du parc. Une évaluation environnementale stratégique a été réalisée pour ce plan, et il a été déterminé que lorsque mises en commun, les actions décrites dans ce plan auront un effet positif global pendant la période visée par le présent plan.

Les stratégies clés forment aux yeux de Parcs Canada le meilleur plan d'action global pour l'avenir. Cependant, il faut se rappeler que le parc est géré dans un environnement dynamique caractérisé par des incertitudes, de la variabilité naturelle, de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux renseignements et résultats à prendre en compte. Par conséquent, Parcs Canada a recours à une approche de gestion adaptative qui lui permet, à l'issue d'une surveillance soigneuse des indicateurs sur le terrain, d'adapter les stratégies afin d'améliorer la prise de décisions et de gérer de manière plus efficace.

Le présent plan directeur focalise sur des approches de haut niveau qui seront adoptées au cours de la prochaine décennie. Dans certains domaines, Parcs Canada aura manifestement besoin de recherches plus approfondies, de travaux de planification supplémentaires et de l'apport d'intervenants pour créer un cadre de gestion solide et établir une orientation détaillée pour l'avenir. Dans de tels cas, le présent plan prévoit l'élaboration ou la mise à jour de plans, de stratégies ou de programmes auxiliaires. Mentionnons notamment les suivants :

- Énoncé des valeurs liées aux ressources culturelles:
- Plan de gestion des ressources culturelles;
- Plan de durabilité des biens d'appui aux visiteurs;
- Plans de gestion de l'affluence pour les secteurs hautement prioritaires:
- Programme de mentorat pour l'établissement de liens culturels entre jeunes et Aînés autochtones;
- Plan de mesures correctives en matière d'accessibilité pour les services et les installations de Parcs Canada;
- Plan de lutte contre le changement climatique;
- Plan de transport durable des personnes;
- Plan communautaire pour les centres d'accueil de Lake Louise et de Banff;
- Plan pour le secteur du réservoir Minnewanka;
- Stratégie pour le secteur de Lake Louise.

Sauf indication contraire dans le présent plan, les délais, les principaux jalons et les processus établis pour chacun de ces travaux seront précisés par les gestionnaires du parc après l'approbation et le dépôt au Parlement du plan directeur.

Parcs Canada est résolu à travailler en collaboration avec les nations autochtones dont les terres et les eaux ancestrales englobent le parc national Banff. Dans ce travail de concertation, il reconnaît la nécessité de tenir compte de leur capacité, de leurs intérêts et de leurs protocoles.

Table des matières

Avant-propos	iii
Recommandations	V
Résumé	. vii
1.0 Introduction	1
2.0 Importance du parc national Banff	4
3.0 Contexte de planification	6
4.0 Élaboration du plan directeur	8
5.0 Vision	9
6.0 Stratégies clés	10
7.0 Approche de gestion par secteur	32
8.0 Zonage et réserve intégrale désignée	41
9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	50
Cartes	
Cartes Carte 1 : Cadre régional	2
Carte 1 : Cadre régional	
	3
Carte 1 : Cadre régional	3 33
Carte 1 : Cadre régional	3 33 37
Carte 1 : Cadre régional	3 33 37 40
Carte 1 : Cadre régional Carte 2 : Parc national Banff Carte 3 : Ville de Banff Carte 4 : Secteur de Lake Louise Carte 5 : Secteur du réservoir Minnewanka	3 33 37 40 44
Carte 1 : Cadre régional	3 33 37 40 44 45
Carte 1 : Cadre régional	3 33 37 40 44 45 46

1.0 Introduction

Parcs Canada administre l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux pour que puissent en profiter les générations d'aujourd'hui et de demain. La gestion stratégique et axée sur le futur de chaque lieu historique national, parc national, aire marine nationale de conservation et canal historique administré par Parcs Canada appuie la vision de l'Agence :

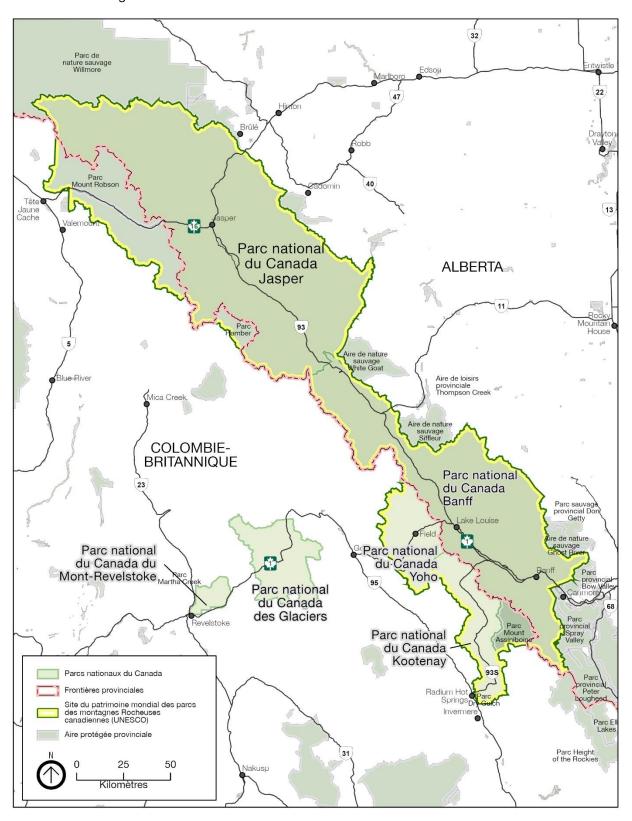
Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens et Canadiennes, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit préparer un plan directeur pour chaque parc national. Le *Plan directeur du parc national du Canada Banff*, une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, permet de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre compte à la population canadienne en décrivant comment la gestion du parc mènera à des résultats mesurables appuyant le mandat de l'Agence.

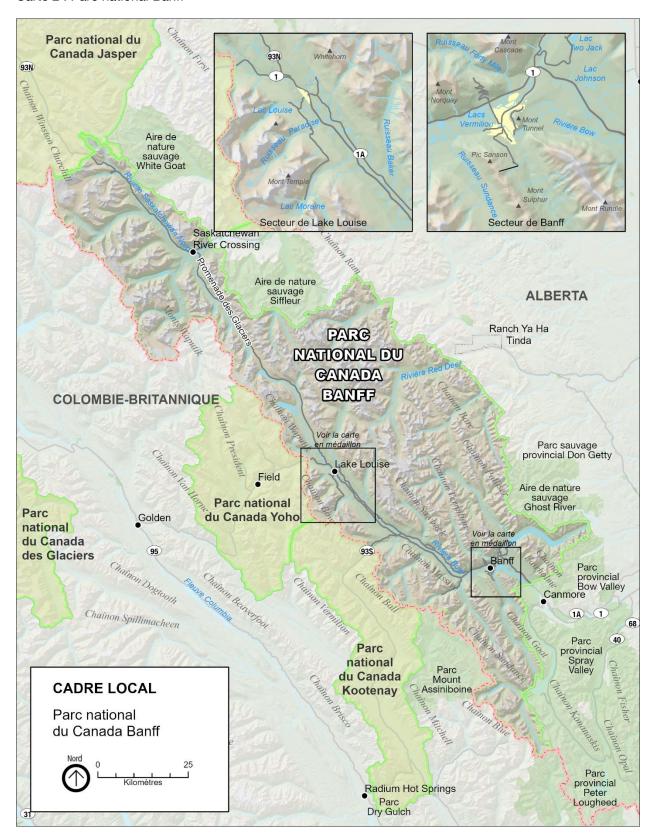
Les peuples autochtones sont des partenaires importants dans l'intendance des lieux patrimoniaux, avec des liens aux terres et aux eaux depuis les temps immémoriaux. Les peuples autochtones, les intervenants, les partenaires et la population canadienne ont participé à la préparation du plan directeur, contribuant ainsi à l'établissement de l'orientation future du parc national. Le plan décrit une orientation claire et stratégique pour la gestion et l'exploitation du parc national Banff en formulant une vision, des stratégies et des objectifs clés. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur, et il procédera à l'examen de ce dernier tous les dix ans ou avant, au besoin.

Ce plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre, pour s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement continu et la consultation, le cas échéant, à l'égard de la gestion du parc national Banff dans les années à venir.

Carte 1 : Cadre régional



Carte 2: Parc national Banff



2.0 Importance du parc national Banff

Avant les premiers contacts avec les Européens et bien avant la création du parc national Banff, les terres et les eaux de ce territoire revêtaient déjà depuis des millénaires une grande importance pour de nombreuses communautés autochtones de part et d'autre de la ligne continentale de partage des eaux. Un grand nombre de peuples autochtones, dont les Pieds-Noirs (les Siksikas, les Kainais et les Piikanis), les Stoneys Nakodas (les Bearspaws, les Wesleys et les Chinikis), les Ktunaxas, les Secwépemcs, les Tsuut'inas et les Cris, les utilisaient pour leurs cérémonies, leurs déplacements, leurs échanges commerciaux et leurs activités de subsistance.

À l'époque où les Européens ont commencé à explorer l'Ouest, les peuples autochtones ont joué un rôle précieux en agissant comme guides et comme fournisseurs. Par exemple, c'est un guide Stoney Nakoda, Edwin Hunter, qui a été le premier à montrer à l'explorateur Tom Wilson le « lac aux Petits Poissons », tel que surnommé par les Stoney Nakoda, soit le lac Louise d'aujourd'hui. Au fur et à mesure que la traite des fourrures a pris de l'ampleur et que les Européens ont accru leur présence dans l'Ouest, les Métis ont eux aussi apporté leur contribution à la région.

Comme bon nombre des premiers parcs nationaux au Canada, le parc national Banff a été créé à une époque où, en raison des lois et des politiques gouvernementales en vigueur, les peuples autochtones ont été privés de l'accès aux terres et aux eaux de leur territoire ancestral. Dans le parc national Banff, la chasse leur a été interdite en 1890. Cette interdiction, combinée à d'autres politiques du gouvernement du Canada, comme celles qui restreignaient la possibilité pour les peuples autochtones de quitter leurs réserves, les a empêchés de circuler sur le territoire du parc, d'y pratiquer le troc, d'en tirer des ressources pour assurer leur subsistance et d'y perpétuer leurs traditions.

Le parc national Banff tel qu'il est aujourd'hui se trouve à l'intérieur du territoire des nations signataires des Traités nos 6, 7 et 8 (c'est-à-dire les 43 Premières Nations de l'Alberta) ainsi que du « sol natal » des Métis, et il fait partie des terres et des eaux ancestrales de nombreux autres peuples autochtones. Les terres du parc revêtent toujours une grande importance pour ces groupes et font partie intégrante de leur passé, de leur présent et de leur avenir. Elles ont déjà fait et continuent de faire l'objet de revendications de territoire et de titre par différentes nations, dont les Siksikas et les Stoneys Nakodas. Par exemple, la revendication de la Première Nation Siksika visant une concession forestière historique de 26,5 milles carrés dans le secteur du mont Castle (que les Siksikas appellent « Miistukskoowa »), à Banff, a été réglée par la Nation Siksika et le gouvernement du Canada en 2016. Ce secteur continue de faire partie du parc, et des dispositions spéciales y sont appliquées en faveur de la Nation Siksika sur les plans cérémoniel et éducatif, entre autres.

Le parc national Banff a été créé autour des sources thermales du mont Sulphur, en 1885, à Reconnus pour la splendeur de leurs paysages, les parcs des montagnes Rocheuses canadiennes comprennent les parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay et Yoho, et les parcs provinciaux du Mont-Robson, du Mont-Assiniboine et Hamber. Ensemble, ils illustrent les caractéristiques physiques exceptionnelles de la province biogéographique des montagnes Rocheuses. On y trouve des exemples typiques de processus géologiques glaciaires, comme des champs de glace, des vestiges de glaciers de vallée, des canyons et des formes d'érosion et de sédimentation remarquables. Les sites fossilifères cambriens des schistes argileux de Burgess et les sites précambriens alentour contiennent des informations capitales sur l'évolution de la Terre.

> Énoncé d'importance
> Site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes

l'époque où les autorités cherchaient à construire un chemin de fer pour unir le pays encore tout jeune. C'est ainsi qu'est né le réseau de parcs nationaux du Canada. La table était alors mise pour un grand projet encore naissant : la conservation du territoire et la protection de lieux patrimoniaux à perpétuité pour l'agrément du peuple canadien et l'enrichissement de ses connaissances.

Renfermant deux grandes chaînes de montagnes (les chaînons principaux et les chaînons frontaux) et de nombreuses chaînes secondaires caractérisées par des cirques, des arêtes, des vallées suspendues, des moraines et des vallées en « U », le parc national Banff est reconnu de par le monde pour ses paysages impressionnants. Il abrite aussi l'une des séquences les plus longues et les plus complètes de roches sédimentaires de la planète, notamment les schistes argileux de Burgess, dont les gisements fossilifères figurent parmi les plus importants du monde. Pour toutes ces raisons, le parc national Banff est au nombre des sept parcs auxquels l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a accordé le titre de site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Reconnu pour sa beauté, la diversité de sa faune et ses étendues sauvages spectaculaires, le parc représente de tout temps une source d'inspiration pour les explorateurs, les artistes et les écrivains qui enrichissent sans cesse une œuvre incarnant l'esprit des montagnes et le sentiment d'attachement que les humains éprouvent à l'égard des paysages montagneux. Il demeure un centre de la culture des montagnes et de l'expérience du plein air, un carrefour où résidents et visiteurs tissent des relations entre eux tout en approfondissant leurs liens avec la nature et l'aventure.

Le parc renferme les eaux d'amont des rivières Bow, Red Deer et Saskatchewan Nord (les sources d'approvisionnement en eau de millions de personnes vivant en aval) et sert d'habitat à 56 espèces de mammifères, à 300 espèces d'oiseaux et à plus de 800 espèces de plantes. Compte tenu de ce cadre naturel exceptionnellement riche, il n'est pas étonnant que le parc soit reconnu pour sa longue tradition de recherche et de conservation fauniques, pour ses innovations dans la science appliquée de la remise en état écologique et pour ses pratiques de gestion d'aires protégées.

Le parc national Banff attire plus de quatre millions de visiteurs par année (2019-2020), de sorte qu'il contribue grandement à l'économie locale, régionale et nationale ainsi qu'au bien-être collectif de ses nombreux visiteurs. Il leur offre des possibilités inégalées de voir, de découvrir et de mieux connaître l'importance des écosystèmes intacts et fonctionnels, ainsi que le patrimoine naturel et culturel, y compris l'histoire qui a contribué à façonner le pays. Voici quelques-uns des éléments qui lui donnent son caractère unique :

- L'importance culturelle et spirituelle qu'il revêt pour les peuples autochtones établis des deux côtés de la ligne continentale de partage des eaux.
- Les étendues sauvages les plus méridionales de l'Ouest canadien, y compris des parcelles de nature dépourvues de route et suffisamment vastes pour permettre des excursions de plusieurs jours.
- Des caractéristiques du paysage (le lac Louise, le lac Moraine, le lac Peyto et les lacs Vermilion, les sources thermales, ainsi que les monts Rundle et Temple) qui font partie des fleurons du Canada.
- La limite nord de l'aire de répartition canadienne du mélèze subalpin, du pin flexible, de la truite fardée du versant de l'ouest et d'autres espèces importantes.
- Huit lieux historiques nationaux et une rivière du patrimoine canadien, la Saskatchewan Nord.
- Le berceau de l'alpinisme et du ski alpin au Canada, un titre qu'il partage avec le parc national Yoho et le parc national des Glaciers.
- Des populations sauvages de mouflons d'Amérique, de grizzlis, de loups, de chèvres de montagne, de wapitis, de cerfs mulets, d'aigles royaux, de cincles d'Amérique et d'autres espèces fauniques des Rocheuses.
- Le sommet hydrologique de l'Amérique du Nord (le champ de glace Columbia), où les eaux se dispersent pour s'écouler vers trois océans et où il est facile de voir l'évolution des glaciers.
- La caverne Castleguard, l'une des plus longues du Canada, qui s'étire sur 20 kilomètres jusque sous le champ de glace Columbia.
- Deux routes panoramiques d'une beauté exceptionnelle, la promenade de la Vallée-de-la-Bow et la promenade des Glaciers.
- La collectivité de Banff, reconnue pour son régime de gouvernance unique au monde, sa remarquable gamme de services touristiques, de musées, de galeries et de bâtiments patrimoniaux, ainsi que le Banff Centre for Arts and Creativity, qui jouit d'une renommée mondiale.

3.0 Contexte de planification

L'accueil de visiteurs venus des quatre coins du monde fait partie de l'identité et du mode de fonctionnement du parc national Banff depuis sa fondation. Peu après la création de la réserve Hot Springs originale de 26 kilomètres carrés en 1885, le gouvernement du Canada et le Canadien Pacifique ont entrepris de faire des sources thermales une destination touristique afin d'accroître l'affluence sur le chemin de fer. À l'appui de l'industrie touristique naissante, la collectivité de Banff a vu le jour en 1886 comme centre de transport et de services pour les visiteurs.

Au cours des 135 années qui ont suivi, le parc national Banff n'a jamais cessé d'améliorer son infrastructure et d'élargir son offre de programmes et de services aux visiteurs. L'arrière-pays du parc compte aujourd'hui plus d'installations d'hébergement en dur accessibles en véhicule à moteur que tout autre parc national au Canada. Le parc comprend également 1 500 kilomètres de sentiers officiels, 320 kilomètres de routes, 13 campings de l'avant-pays totalisant plus de 2 400 emplacements, 51 campings de l'arrière-pays, des dizaines d'aires de pique-nique et de belvédères, trois stations de ski, un terrain de golf et deux collectivités bien connues qui fournissent un vaste éventail de services aux résidents et aux visiteurs.

Afin d'éviter que l'aménagement et l'utilisation de l'infrastructure ne compromettent l'intégrité écologique du parc ou les autres caractéristiques qui attirent les visiteurs, les superficies autorisées pour l'aménagement commercial ainsi que les périmètres des collectivités et des stations de ski ont été limités par des politiques et des dispositions législatives. Les parcelles pouvant servir à des projets d'aménagement commercial dans les collectivités de Lake Louise et de Banff sont déjà entièrement attribuées. Une fois les projets d'aménagement terminés, l'aménagement commercial dans ces collectivités se limitera au réaménagement d'installations et de structures existantes. De même, les stations de ski sont assujetties à des limites de croissance et d'aménagement qui sont définies dans leurs lignes directrices particulières. Les nouveaux projets d'aménagement et les activités en cours doivent se conformer à ces mesures et aux paramètres de gestion écologique de chaque station de ski. En 2021, aucune des stations de ski n'avait encore aménagé toutes ses surfaces maximales autorisées.

À la manière d'un bulletin scolaire, l'évaluation de l'état du parc national Banff de 2018 fait le point sur certains indicateurs clés qui sont associés à l'intégrité écologique, aux efforts déployés en matière d'éducation et d'expérience du visiteur, aux biens bâtis et aux relations avec les communautés autochtones. Ce document décrit les changements observés chez ces indicateurs dans la dernière décennie. Il souligne également la nécessité d'améliorer et de protéger l'habitat et les corridors de déplacement des espèces terrestres et aquatiques. Ces systèmes ont souffert d'une perte de connectivité causée par des décennies d'activité humaine et d'aménagement et, dans le cas des communautés aquatiques, par l'ensemencement de plans d'eau en poissons non indigènes.

Le célèbre réseau de passages pour animaux et de clôtures routières a quelque peu réduit la mortalité faunique attribuable à des collisions avec des véhicules sur la Transcanadienne, et Parcs Canada continue de travailler conjointement avec le Chemin de fer Canadien Pacifique pour faire diminuer la mortalité faunique associée aux collisions ferroviaires. Malgré tout, il reste encore beaucoup à faire. Il a déjà été proposé de construire un second chemin de fer pour le transport de passagers entre Calgary et Banff ainsi que de prolonger les voies d'évitement dans le parc. S'ils sont menés à bien pendant la période visée par le présent plan directeur, ces projets pourraient contribuer à la complexité des défis à relever.

Ces dernières années, des progrès ont été réalisés en vue de rétablir la connectivité des milieux aquatiques grâce à des initiatives telles que l'enlèvement partiel du barrage du ruisseau 40 Mile, la remise en état progressive du ruisseau Cascade et de plusieurs autres cours d'eau en marge de l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, ainsi que l'enlèvement des poissons non indigènes de plusieurs plans d'eau du parc. Il importe de préciser que, de manière générale, il est plus urgent d'améliorer la qualité et la connectivité de l'habitat aquatique, les recherches révélant que la biodiversité chez les espèces aquatiques s'appauvrit à un rythme encore plus rapide que chez les espèces terrestres.

L'évaluation de l'état du parc mentionne un autre enjeu important, soit la nécessité d'accroître l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers. La suppression du feu pendant la majeure partie du XXº siècle a créé une forêt moins hétérogène que prévu, tant sur le plan de l'âge que sur celui de la composition spécifique. Cette vieille forêt uniforme est vulnérable aux incendies catastrophiques, aux infestations d'insectes et aux maladies. Le changement climatique pourrait aussi avoir diverses répercussions sur les écosystèmes forestiers, comme l'altération du régime des feux, des changements dans la composition et la répartition des essences et une transition vers des forêts claires avec le temps. Il est important de rétablir le feu sur le territoire pour remettre en état les écosystèmes forestiers et renforcer leur résilience face au changement climatique.

Au nombre des autres enjeux prioritaires signalés dans l'évaluation de l'état du parc, mentionnons la nécessité d'améliorer la gestion des ressources culturelles du parc (y compris les sites archéologiques, les édifices patrimoniaux et les objets) et de mieux entretenir les autres biens bâtis de Parcs Canada. Bien que le Programme d'investissement pour les infrastructures fédérales lui ait permis de réaliser d'importants progrès à cet égard au cours des cinq dernières années, il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Le parc national Banff a connu une hausse d'affluence de 30 pour cent dans la dernière décennie, et il accueille aujourd'hui plus de quatre millions de visiteurs par année, principalement en été et pendant la saison de ski. Une analyse des tendances montre que les visiteurs arrivent plus tôt dans la journée pendant les périodes d'affluence maximale et qu'ils sont aujourd'hui plus nombreux en automne et au printemps qu'au moment de la rédaction du précédent plan directeur du parc. Les sondages révèlent systématiquement un taux de satisfaction élevé, et les visiteurs interrogés affirment qu'ils recommanderaient le parc en tant que destination. Reconnu comme l'une des « meilleures destinations du monde » par le magazine *National Geographic Traveler*, le parc national Banff enregistre maintenant 26 pour cent de tous les séjours effectués dans les parcs nationaux au Canada.

La grande popularité du parc national Banff est certes une source de fierté pour Parcs Canada et la population canadienne, mais elle représente aussi un énorme problème de gestion et suscite des préoccupations grandissantes chez le public. Bien que le parc dans son ensemble connaisse une hausse d'affluence à toutes les saisons, les augmentations les plus marquées ont été observées au printemps et à l'automne et sont associées aux visiteurs diurnes qui fréquentent les principales attractions accessibles en véhicule. Pendant des années, Parcs Canada a réussi à atténuer les effets de la fréquentation croissante sur les ressources et sur l'expérience du visiteur grâce à ses services (p. ex. système de réservation et réseau de transport en commun, programmes de communications, diffusion de renseignements en ligne) ainsi qu'à une gestion active de l'activité humaine et de la faune. Cependant, comme il est indiqué dans l'évaluation de l'état du parc, plusieurs ouvrages et installations de secteurs clés atteignent maintenant leur point de saturation ou s'en approchent plus souvent et pendant des périodes plus longues. L'un des défis fondamentaux de la prochaine décennie consistera à trouver des moyens sûrs, efficaces et durables de faconner les attentes des visiteurs, de gérer les nouvelles hausses d'affluence et de réduire à un minimum les retards liés à la congestion, tout en préservant les valeurs écologiques et patrimoniales qui concourent à l'identité du parc national Banff et du site du patrimoine mondial de l'UNESCO des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Non seulement les visiteurs du parc national Banff sont de plus en plus nombreux, mais ils ont aussi des profils de plus en plus variés. Pour que le parc soit accueillant, entièrement inclusif et adapté aux attentes et aux profils sociaux changeants des visiteurs, les programmes et les services devront reposer sur une compréhension approfondie de l'importance du parc, des profils de fréquentation, de la capacité d'accueil de certaines attractions précises, des expériences souhaitées par les visiteurs et de l'incidence sur les valeurs écologiques. Ils devront aussi prendre en considération les capacités, les motivations et les intérêts divers des visiteurs ainsi que le mandat de Parcs Canada en ce qui a trait à l'appréciation de ce trésor patrimonial et à la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.

Toutes ces difficultés risquent d'être amplifiées par d'autres facteurs de large portée tels que le réchauffement climatique et les phénomènes naturels aléatoires comme les incendies. La population canadienne s'attend aujourd'hui à ce que Parcs Canada serve de modèle de durabilité dans tous les aspects de ses opérations, dans son infrastructure et dans ses activités de gestion, et à ce que ses pratiques soient équivalentes ou supérieures à celles d'autres aires protégées. Pour pouvoir exécuter son mandat dans

l'avenir, il lui faudra élaborer et mettre en œuvre une importante série de politiques qui assurent la durabilité du parc.

Parcs Canada devra aussi s'atteler à l'atteinte d'un autre objectif important, soit celui de concrétiser l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones par des mesures et des activités constructives sur le terrain. L'éthique de conservation qui régnait à l'époque de la création du parc a eu pour effet de couper les liens entre les communautés autochtones et leur territoire ancestral, si bien que l'approche du parc en matière de gestion et de conservation a été façonnée par un esprit et des valeurs colonialistes. Parcs Canada cherche à définir une nouvelle approche où les systèmes de connaissances tant autochtones que non autochtones seront reconnus et appliqués à la gestion du parc.

Les relations actuelles entre Parcs Canada et les communautés autochtones ayant des liens culturels avec le secteur varient beaucoup, et la plupart en sont encore au stade embryonnaire. Certains groupes exercent des activités culturelles dans le parc depuis des décennies, tandis que d'autres ont commencé à le faire ou l'envisagent depuis peu. Si des progrès ont été réalisés dans les dernières années, il reste néanmoins encore beaucoup de travail à accomplir pour que les peuples autochtones se sentent bien accueillis et inclus et puissent pratiquer leur culture sur le territoire. Il existe aussi de nombreuses possibilités à exploiter pour permettre aux visiteurs de découvrir l'apport riche et dynamique que les peuples autochtones peuvent fournir au parc.

4.0 Élaboration du plan directeur

Le présent document a été rédigé en même temps que les plans directeurs des parcs nationaux Jasper, Kootenay et Yoho, ainsi que ceux des parcs nationaux des Lacs-Waterton, du Mont-Revelstoke et des Glaciers, car toutes ces aires protégées ont en commun un grand nombre de défis, de possibilités, d'intervenants et de visiteurs. Cette démarche synchronisée a permis à Parcs Canada de coordonner des approches à l'échelle du paysage pour la protection des ressources, la gestion de l'affluence et d'autres aspects clés de son travail.

Parcs Canada a le privilège de pouvoir compter sur un groupe large et diversifié d'acteurs qui s'intéressent au parc composé de communautés autochtones, d'usagers, d'exploitants, de bénévoles, de résidents, d'employés, d'universitaires et d'autres personnes qui veulent participer aux travaux de planification et à la prise des décisions le concernant et qui ont à cœur de contribuer à sa viabilité à long terme et à la préservation de sa culture. Parcs Canada a sollicité leurs opinions pendant deux phases d'un programme de consultations publiques et de mobilisation des Autochtones. La première phase visait à définir la vision, les valeurs et les principes directeurs ainsi que les questions particulières à examiner dans l'élaboration de l'ébauche du plan. Par des réunions, des sondages et d'autres moyens, Parcs Canada a recueilli plus de 4 500 commentaires, allant de quelques mots à plusieurs pages. Les commentaires portaient sur :

- les leçons, les réalisations et les orientations des plans directeurs antérieurs;
- les obligations législatives de Parcs Canada, qui sont énoncées notamment dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et ses règlements d'application, la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi canadienne sur l'accessibilité*;
- le cadre stratégique pertinent de Parcs Canada, notamment les *Principes directeurs et politiques* de gestion, les Lignes directrices pour l'aménagement des stations de ski, les Lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphériques et des auberges et le Bulletin de gestion sur l'évaluation des activités récréatives et des événements spéciaux;
- l'évaluation de l'état du parc (Parcs Canada, 2018), qui présente l'état des principaux indicateurs;
- les priorités et l'orientation de Parcs Canada et du gouvernement du Canada;
- les recherches et les tendances pertinentes;
- les changements qui marquent l'environnement local et régional, la technologie et les pratiques exemplaires.

Les commentaires reçus ont été pris en considération dans l'élaboration de l'ébauche du plan directeur.

Au cours de la seconde phase du programme, l'ébauche du plan directeur a été soumise aux communautés autochtones, aux intervenants et au grand public en vue d'un examen plus approfondi et d'une rétroaction. Parcs Canada a reçu des centaines de commentaires oraux et plus de 2 100 comptes rendus dans le cadre de ces consultations. Cette rétroaction a servi à peaufiner l'orientation et le libellé de la version définitive du plan.

5.0 Vision

Le parc national Banff dévoile la majesté et l'intemporalité des Rocheuses, et il incarne la valeur intrinsèque des paysages naturels : une aire protégée où la nature passe en premier et qui nous laisse la découvrir, mieux la connaître et nous émouvoir à ses propres conditions. Exemple à suivre pour les autres aires protégées du monde entier, le parc joue un rôle prépondérant dans la préservation de la biodiversité régionale et dans la lutte contre le changement climatique. C'est un espace qui respecte la diversité, soit celle des êtres humains, celle des perspectives, celle des connaissances et celle des cultures, et où les objectifs du parc sont atteints aussi bien par l'innovation que par des approches qui ont fait leurs preuves.

Guidées par l'intégrité écologique, les expériences offertes dans le parc national Banff sont solidement ancrées dans les paysages, les écosystèmes, l'histoire et la culture distinctifs de ce joyau patrimonial. Le rythme naturel du parc, ses eaux et sa faune, l'art et la littérature qu'il inspire, les traditions d'aventure en milieu sauvage, de leadership en matière de conservation et d'apprentissage qui y sont nées, toutes ces valeurs sont appréciées et célébrées de par le monde. En tant que premiers habitants et intendants des terres et des eaux du parc, les peuples autochtones ont un rôle significatif à jouer dans sa mise en valeur, sa gestion et la prise des décisions le concernant. Leur histoire, leurs expériences contemporaines et leur contribution sont communiquées aux visiteurs du parc avec intégrité et exactitude. Leur présence continue est au cœur même de la richesse du parc et de l'esprit des lieux.

Qu'on le découvre en personne ou de façon virtuelle, le parc inspire par son mélange unique de nature, de culture et d'aventure. L'infrastructure, l'équipement, les installations, les programmes et les services sont planifiés, conçus et exploités en fonction de tout un éventail de caractéristiques, dont l'âge, les capacités, les origines ethniques et culturelles, l'identité et l'expression de genre, ainsi que la situation économique des visiteurs. Le village de Lake Louise et la ville de Banff offrent un complément de services qui facilitent l'exploration du parc. Les deux collectivités sont aménagées de manière réfléchie et gérées dans un souci de durabilité.

Par conséquent, les visiteurs trouvent dans le parc une destination accueillante et inclusive. Ils se voient offrir des expériences authentiques qui mettent en valeur l'histoire et les paysages exceptionnels du parc par des activités sécuritaires et respectueuses de son écologie et de son identité. Les visiteurs sont donc inspirés à faire partie d'une entreprise commune, celle d'appuyer et de préserver tout ce qui revêt de la valeur dans le parc national Banff, dans le réseau de parcs nationaux et dans l'environnement en général.

Les expériences offertes sont étayées par une infrastructure et des installations sécuritaires qui sont compatibles avec le cadre du parc national sans toutefois l'éclipser, ainsi que par un réseau intégré et efficace de sentiers et de moyens de transport qui incitent les visiteurs à explorer le parc d'une manière durable. Ceux-ci peuvent commodément organiser et réserver leurs activités, leur transport, leur hébergement et leurs places de stationnement en consultant un portail en ligne intégré avant de quitter leur domicile.

Le parc est géré de façon inclusive et transparente, eu égard au fait qu'il doit être légué intact aux générations futures. D'abord et avant tout, le parc national Banff est un haut lieu de l'émerveillement et de la création de liens, un joyau dont la richesse et l'importance sont appréciées et respectées.

6.0 Stratégies clés

Les stratégies clés décrivent les approches générales qui seront adoptées pour gérer le parc national Banff dans le respect du mandat de Parcs Canada et de son statut de site du patrimoine mondial de l'UNESCO des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes. Elles montrent la manière dont les principaux défis et possibilités cernés pour le parc seront abordés au cours des dix années de la période visée par le plan. Les objectifs qui les accompagnent décrivent les résultats souhaités après la mise en œuvre réussie de chaque stratégie. Les cibles, pour leur part, présentent les mesures concrètes à prendre pour réaliser des progrès mesurables dans l'atteinte des objectifs. Les cibles qui ne sont assorties d'aucune échéance correspondent à des activités en cours qui devraient être menées à bien pendant la période visée par le plan. À moins d'impondérables, les engagements contenus dans le plan pourront être respectés à l'aide des ressources financières et humaines dont dispose le parc.

Les stratégies clés ne doivent pas être envisagées isolément les unes des autres. Il convient plutôt de les considérer comme un ensemble pour pouvoir en comprendre la contribution cumulative à la réalisation de la vision du parc et à l'exécution du mandat de Parcs Canada. Il est également important de préciser que, même si les stratégies clés décrites ci-dessous représentent aux yeux de Parcs Canada le meilleur plan d'action pour l'avenir, le parc est géré dans un environnement dynamique caractérisé par des incertitudes, de la variabilité naturelle, de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux renseignements et résultats à prendre en compte. Par conséquent, Parcs Canada a recours à une approche de gestion adaptative qui lui permet, à l'issue d'une surveillance soigneuse des indicateurs sur le terrain, d'adapter les stratégies afin d'améliorer la prise de décisions et de gérer de manière plus efficace.

Stratégie clé 1 : Conservation du patrimoine naturel et culturel

La protection des ressources naturelles, des ressources culturelles et des paysages est au cœur même de l'existence du parc; de plus, la préservation et le rétablissement de l'intégrité écologique représentent la priorité absolue dans la gestion du parc. Pour conserver ces éléments importants, Parcs Canada adoptera une approche reposant sur la compréhension et le respect de l'importance du parc et de ses valeurs naturelles et culturelles. Compte tenu des incertitudes qui existent, Parcs Canada axera ses initiatives de gestion, de conservation et de rétablissement des écosystèmes sur les meilleures données scientifiques accessibles et le savoir autochtone, de même que sur une démarche adaptative prudente qui tiendra compte de l'évolution des politiques et des pratiques de gestion en fonction de la surveillance des résultats.

De toutes les ressources du parc, les ressources culturelles sont souvent les moins bien connues. Il peut s'agir d'éléments du patrimoine matériel tels que des ouvrages bâtis, des paysages, des objets, des chants et des œuvres d'art ou encore d'éléments du patrimoine immatériel associés à l'activité humaine antérieure et contemporaine, tels que des récits, des coutumes, des croyances, des traditions, des connaissances et des langues. Il est important de préserver et de protéger ce patrimoine, puisqu'il représente notre expérience et nos valeurs collectives diversifiées et qu'il façonne notre identité actuelle. Dans le cadre de ce plan directeur, Parcs Canada s'emploiera à définir les ressources culturelles du parc et à en comprendre l'importance du point de vue tant autochtone que non autochtone. Il en prendra soin de manière respectueuse et les mettra en valeur par des moyens accessibles qui tiennent compte des différences culturelles, de façon à leur conférer un sens dans le monde contemporain.

Il subsiste des lacunes claires dans la reconnaissance respectueuse du savoir autochtone et son intégration aux systèmes de connaissances non autochtones; ces mesures sont pourtant essentielles si nous voulons mieux comprendre et gérer les ressources naturelles et culturelles. Selon les protocoles et l'intérêt des détenteurs du savoir autochtone, Parcs Canada recueillera des commentaires et des conseils sur les nouveaux projets de remise en état et de conservation et sur les défis liés à la gestion des ressources.

En règle générale, nous avons une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des ressources naturelles du parc, à savoir les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes terrestres, les communautés de végétation naturelle et les habitats. Il est important de préserver non seulement la diversité naturelle de ces ressources, mais aussi leurs processus naturels, leur composition et leur abondance, pour pouvoir assurer l'intégrité écologique du parc.

Le bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones riveraines est essentiel à l'intégrité écologique globale du parc national Banff ainsi qu'au bien-être des communautés naturelles et humaines situées en aval. La connectivité des milieux d'eau douce du parc est altérée surtout par la présence de barrages hydroélectriques le long des rivières Cascade et Spray, où des espèces de poissons indigènes en péril continuent d'être délogées. La remise en état et la protection des milieux aquatiques et des zones riveraines, en particulier le rétablissement du débit naturel des rivières Spray et Cascade, seront prioritaires pour le parc.

De même, les communautés végétales indigènes ont un rôle majeur à jouer dans l'intégrité écologique du parc. Outre des bienfaits pour l'environnement, les forêts, les prés alpins et les zones riveraines ont aussi une grande importance d'un point de vue culturel, esthétique et spirituel. Parcs Canada aura notamment pour objectif de protéger la végétation naturelle afin de préserver des communautés et des groupements végétaux dynamiques ainsi que d'en assurer l'abondance. Pour y arriver, il laissera les processus naturels suivre leur cours en toute sécurité et prendra des mesures de gestion supplémentaires, notamment le recours à des brûlages dirigés, la gestion des plantes non indigènes et la modification du tracé de sentiers ou d'autres mesures destinées à protéger des espèces végétales sensibles ou en péril, telles que le pin à écorce blanche et le pin flexible.

Le grizzli, la chèvre de montagne, le loup, le couguar et le carcajou sont des espèces sensibles et importantes pour le parc national Banff et la région environnante. Dans une grande mesure, leur survie à long terme repose sur la gestion des impacts de l'activité humaine, par exemple les perturbations et l'abandon forcé du territoire. Pour que les populations de ces espèces restent stables ou augmentent, Parcs Canada axera ses mesures de gestion sur la sensibilisation du public, la réduction des affrontements humains/animaux sauvages, l'amélioration de la qualité, de la sûreté et de la connectivité de l'habitat lorsque cela est possible ainsi que la réduction de la mortalité routière et ferroviaire.

Il continuera d'employer diverses méthodes pour y arriver :

- Poursuivre sa collaboration avec le Chemin de fer Canadien Pacifique pour atténuer les effets de la voie ferrée et pour assurer l'échange efficace d'information en cas d'urgence ou d'incident.
- Collaborer avec les gestionnaires fonciers des environs dans le cadre d'initiatives et de dossiers communs;.
- Évaluer les possibilités de désaffecter des sentiers et d'autres installations et de les éloigner d'un habitat de qualité pour les aménager dans des secteurs qui offrent des possibilités récréatives améliorées, mais où l'habitat est de qualité inférieure.
- Gérer activement les perturbations d'origine humaine dans les corridors fauniques et l'habitat essentiel, de façon à préserver ou à accroître les niveaux de fréquentation actuels par les espèces sensibles qui cherchent à rester à l'écart des humains.
- Renseigner les visiteurs sur la manière d'observer les animaux sauvages en toute sécurité, sur les comportements responsables à adopter en leur présence ainsi que sur le réaménagement ou le déplacement d'installations.
- Gérer l'accès des groupes et leur taille. Parcs Canada n'aura recours à la gestion de l'accès que dans la mesure nécessaire pour bien protéger les ressources.

Cette stratégie vise à garantir la protection des ressources naturelles et culturelles du parc pour les générations futures. La sécurité et la viabilité à long terme des espèces terrestres et aquatiques sensibles sont essentielles à la conservation à l'échelle de la région et du paysage. Les principales mesures et initiatives décrites dans le plan directeur précédent se poursuivront, notamment : rétablir la connectivité, la fonction et le biote naturel des ruisseaux et des lacs; procéder à des brûlages dirigés; éclaircir des forêts; adopter d'autres mesures visant à créer une mosaïque de plantes naturelles; et permettre à la faune d'occuper les parcelles d'habitat et les corridors fauniques importants et de s'y déplacer en toute sécurité.

Cette stratégie est étroitement liée à celles qui ont trait au changement climatique, à la connectivité régionale ainsi qu'aux mesures d'intendance, de diffusion externe et de communication qui permettent de faire comprendre aux visiteurs, aux résidents et aux entreprises du parc les bienfaits de la conservation et la manière d'adapter leurs actions pour soutenir les efforts de Parcs Canada. Elle s'assimile également aux stratégies et aux activités qui visent à enrichir l'expérience du visiteur et à intégrer les groupes autochtones et leur savoir à la gestion des ressources du parc.

Objectif 1.1 : Mieux comprendre l'importance du parc à titre de paysage culturel et recenser, préserver et protéger les ressources culturelles de manière à respecter leurs origines diverses ainsi que leur importance historique et contemporaine.

- Le répertoire des sites et des objets culturels du parc qui revêtent de l'importance pour les Autochtones est actualisé, selon les protocoles et les intérêts des détenteurs du savoir autochtone. Ce répertoire s'assortit d'un plan de gestion des ressources culturelles où sont décrits des pratiques et des protocoles de gestion améliorés qui respectent l'importance, les origines et les droits de propriété de ces sites et objets.
- D'ici 2030, un répertoire actualisé des ressources culturelles du parc national Banff est intégré aux autres bases de données sur les ressources du parc (SIG). En collaboration avec des communautés autochtones et des intervenants, Parcs Canada dresse un plan qui énonce les mesures les plus respectueuses à prendre pour gérer et préserver ces ressources à long terme.
- Grâce à des recherches et à des projets conjoints avec des communautés autochtones et d'autres organisations, Parcs Canada approfondit d'ici 2030 sa connaissance des diverses ressources culturelles du parc national Banff, y compris les ressources matérielles et immatérielles et les pratiques culturelles.
- D'ici 2030, le pourcentage d'édifices fédéraux du patrimoine qui sont jugés en bon état passe de 22 pour cent à 50 pour cent dans le parc national Banff, et des plans d'entretien de conservation sont dressés pour l'ensemble des 22 édifices.
- Pour garantir la protection et la mise en valeur de ces ressources importantes, Parcs Canada met en œuvre les plans directeurs ou les énoncés approuvés pour cinq lieux historiques nationaux qu'il gère directement dans le parc national Banff, à savoir le lieu historique national Cave and Basin, le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff, le lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur, le lieu historique national du Col-Howse et le lieu historique national du Col-Kicking Horse. Ce dernier chevauche les parcs nationaux Banff et Yoho.
- Le refuge du Col-Abbot, qui a été classé lieu historique national en 1992 en raison de son architecture rustique et de son association avec les loisirs de plein air dans les parcs nationaux, a subi les effets néfastes du changement climatique. L'érosion de la pente sous-jacente et le recul des glaces ont causé des dommages à la structure, en dépit d'importants travaux de stabilisation et d'interventions destinées à préserver le bâtiment. Par conséquent, Parcs Canada a dû prendre une décision difficile, celle de procéder au démantèlement et à l'enlèvement substantiel du refuge du Col-Abbot. De concert avec les groupes autochtones, le Club alpin du Canada, les intervenants et le public, Parcs Canada définit des options pour continuer à commémorer le récit du refuge du Col-Abbot et son importance pour l'histoire de l'architecture et de l'alpinisme au Canada.
- En collaboration avec des groupes autochtones et d'autres intervenants, Parcs Canada élabore d'ici 2026 un énoncé des valeurs liées aux ressources culturelles qui recense les thèmes et les ressources culturelles rattachés à l'histoire humaine.
- Les liens qui existent entre, d'une part, les principaux aspects de l'histoire humaine, les ressources culturelles et les lieux historiques nationaux du parc national Banff et, d'autre part, le paysage élargi, les défis de gestion du parc et les expériences offertes aux visiteurs des temps modernes, en offrant une gamme de possibilités d'apprentissage novatrices et intéressantes qui permettent de conserver la vivacité et la pertinence de ces récits sont établis.

Objectif 1.2 : Dans le contexte du paysage élargi et compte tenu de la nécessité d'adapter notre approche de gestion en réponse au changement climatique, accroître le nombre d'écosystèmes aquatiques du parc qui atteignent les normes de référence liées à la qualité de l'eau et au niveau d'eau, qui abritent des populations d'espèces indigènes autosuffisantes et qui assurent la connectivité des espèces.

Cibles

- D'ici 2030, les paramètres de mesure pour les écosystèmes d'eau douce sont stables ou présentent une tendance à l'amélioration.
- Des cartes des milieux humides du parc sont tracées d'ici 2027. Elles illustrent clairement les secteurs prioritaires où les populations d'amphibiens pourraient avoir diminué. Des plans de remise en état sont adoptés pour les secteurs prioritaires.
- D'ici 2030, Parcs Canada et le gouvernement de l'Alberta collaborent avec la société TransAlta pour rétablir et préserver le débit des rivières Spray et Cascade afin qu'elles puissent soutenir de manière durable une population de poissons indigènes.
- D'ici 2030, au moins quatre plans d'eau prioritaires (tronçons de ruisseau ou lacs) du parc sont ramenés à un état qui leur permet d'abriter des poissons indigènes et d'autres espèces aquatiques.
- En collaboration avec le gouvernement de l'Alberta et les parcs nationaux des montagnes adjacents, Parcs Canada empêche l'introduction, dans les écosystèmes aquatiques du parc, d'espèces non indigènes provenant des embarcations, des loisirs nautiques et du matériel connexe.
- D'ici 2030, la qualité de l'eau est préservée ou améliorée dans tous les tronçons de la rivière Bow, de façon à ce que les postes de surveillance situés en aval de Lake Louise et à l'endroit où la rivière quitte le parc atteignent ou dépassent les conditions de référence propres aux eaux d'amont. L'eau est de la meilleure qualité possible dans toutes les autres rivières qui prennent naissance dans le parc.
- D'ici 2030, des valeurs importantes sont préservées ou rétablies, notamment l'habitat de nidification et de croissance de la sauvagine dans la rivière Bow et ses zones riveraines, et le risque de transmission d'espèces envahissantes non indigènes est réduit grâce à une gestion soigneuse des activités. Tous les systèmes de gestion et de traitement des effluents d'eaux usées des installations périphériques respectent ou dépassent systématiquement les normes de pratique provinciales applicables ou des normes fédérales plus rigoureuses, le cas échéant. En particulier, lorsque les effluents provenant d'eaux usées sont rejetés dans des eaux de surface, toutes les collectivités et les installations périphériques respectent ou dépassent systématiquement les cibles établies par Parcs Canada pour les points de rejet des systèmes de traitement, c'est-à-dire :

Paramètres	Cibles de Parcs Canada
Phosphore total (mg/L)	<0,15
Coliformes fécaux (UFC/100 ml)	<20 (point de rejet)
Total des solides en suspension (mg/L)	<10
Demande biochimique en oxygène en 5 jours (DBO ₅) (mg/L)	<10 (été) <20 (hiver)
Ammoniac (NH ₃ –N) (mg/L)	<1 (été) <5 (hiver)
Chlore (norme de l'Alberta)	0,10 mg/L

Lorsque les effluents traités sont rejetés dans le sol ou dans des plans d'eau récepteurs où la dilution est insuffisante, des évaluations locales sont réalisées dans le but d'éliminer les facteurs de risque pour la santé humaine ou l'environnement.

• Les systèmes de traitement des eaux souterraines et d'épuration des eaux usées sont efficacement gérés grâce à un réseau de surveillance des eaux souterraines dans les secteurs de forte affluence où les ressources en eaux souterraines peuvent être limitées, comme dans le secteur de Lake Louise et au canyon Johnston.

Objectif 1.3: Accroître la capacité d'espèces clés de prospérer dans le parc national Banff.

Cibles

- D'ici 2030, l'efficacité des corridors fauniques du parc est préservée ou améliorée par rapport aux cotes attribuées dans l'évaluation de l'état du parc de 2018, en particulier les corridors Fenlandsbloc des services d'entretien, Fairview, Whitehorn et Norquay-Cascade ainsi que les corridors du mont Sulphur, de la terrasse du mont Tunnel et du terrain de golf, grâce à des approches axées sur la gestion de l'habitat et de l'activité humaine.
- D'ici 2030, le nombre de sentiers non officiels prioritaires (c.-à-d. les sentiers tracés par les usagers et ni autorisés ni entretenus par Parcs Canada) dans le secteur adjacent à la ville de Banff est réduit de 20 pour cent par rapport aux niveaux de 2019.
- Parcs Canada travaille avec des organisations partenaires, en fonction de leurs intérêts et de leurs capacités, afin de coordonner les efforts déployés pour promouvoir la coexistence avec la faune à l'échelle régionale.
- D'ici 2024, le nombre d'affrontements humains/animaux sauvages qui surviennent dans le parc diminue par rapport à 2019 (en pourcentage du nombre total de visiteurs) grâce à la mise en œuvre d'un plan actualisé de gestion de la sécurité humains/animaux sauvages qui tient compte des profils de fréquentation actuels et des données de surveillance. Ce plan décrit les moyens proactifs de réduire les risques (notamment les communications publiques et l'éducation), les critères d'intervention, l'éventail de mesures d'intervention possibles et les protocoles internes (y compris les communications publiques) pour chaque mesure prise.
- D'ici 2023, Parcs Canada arrive à une décision sur la faisabilité à long terme de la réintroduction du bison dans le parc national Banff à l'issue d'une évaluation du programme pilote quinquennal décrit dans le plan de réintroduction du bison.
- Pendant la période visée par le présent plan, Parcs Canada peaufine le modèle de sûreté de l'habitat du grizzli de concert avec des chercheurs externes, afin de mieux tenir compte du caractère propice ou de l'importance de l'habitat pour diverses autres espèces sensibles ou farouches, en fonction de la saison, du type et du niveau de perturbation ainsi que de la connectivité des parcelles d'habitat. D'ici 2030, la sûreté de l'habitat d'espèces importantes est préservée ou améliorée.
- Parcs Canada continue de travailler avec le Chemin de fer Canadien Pacifique en vue de réduire la mortalité faunique et d'autres impacts environnementaux associés à la voie ferrée.

Objectif 1.4 : Accroître l'intégrité écologique des communautés végétales du parc par des mesures de rétablissement ciblées.

- D'ici 2030, la diversité, l'étendue et la répartition des espèces végétales envahissantes sont réduites par rapport aux valeurs observées en 2019 dans les réserves intégrales et dans les habitats fragiles où l'introduction ou la prolifération d'espèces non indigènes aurait des incidences notables sur l'intégrité écologique.
- D'ici 2030, la diversité et l'étendue des espèces végétales envahissantes prioritaires n'augmentent pas dans les secteurs de zone IV et de zone V par rapport aux valeurs observées en 2019.
- Des plans de remise en état et d'aménagement paysager sont préparés et exécutés pour les nouveaux projets de construction et les parcelles prioritaires antérieurement perturbées dans le parc.
- D'ici 2025, un plan de remise en état est dressé et approuvé pour la décharge à déchets industriels Castle Junction.
- D'ici 2030, l'intégrité écologique s'améliore grâce aux brûlages dirigés et aux incendies, 50 pour cent des surfaces attendues sont balayées par le feu chaque année (1 400 hectares selon les cycles des feux à long terme), et les groupes autochtones ont l'occasion de prendre part et de contribuer aux mesures de gestion du feu.

Objectif 1.5 : Améliorer l'état des populations locales d'espèces en péril à l'aide de mesures de gestion, de conservation et d'éducation dans le parc.

Cibles

- Les mesures de rétablissement décrites dans le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Banff* (Parcs Canada, 2017) sont mises en œuvre. Les mesures de rétablissement du caribou des bois sont coordonnées avec les travaux d'autres parcs des montagnes, en particulier le parc national Jasper, dans le cadre de la *Stratégie de conservation du caribou des montagnes du Sud* (Parcs Canada, 2011).
- Grâce à des communications ciblées et à des programmes éducatifs, les intervenants et les visiteurs disposent des outils et des renseignements dont ils ont besoin pour comprendre et appuyer la conservation des espèces en péril.

Stratégie clé 2 : Expériences authentiques adaptées au territoire

Les parcs nationaux proposent à la population canadienne des expériences exceptionnelles qui l'amènent à se rapprocher de son patrimoine naturel et culturel. Ils offrent aux visiteurs une chance incomparable, celle de s'imprégner de nature, d'histoire et de cultures diverses tout en étant entourés de nature sauvage et de paysages de montagnes. Parcs Canada a pour mandat de préserver l'authenticité et la qualité de cette expérience tout en veillant à ce que les visiteurs en comprennent le caractère exceptionnel. Les possibilités offertes se caractériseront par la durabilité écologique, la reconnaissance des diverses motivations et attentes des visiteurs, ainsi que la compatibilité avec le cadre environnant. Les activités et les communications seront conçues de manière à faire mieux connaître les ressources naturelles et culturelles et à en favoriser l'intendance, tout en encourageant chaque visiteur à partager la responsabilité de la conservation de ces trésors patrimoniaux dans l'intérêt des générations futures.

Les expériences offertes dans les parcs nationaux visent à mettre en lumière les lieux, les activités et les récits véritables qui définissent le Canada; elles tirent leur source de l'authenticité et du territoire, et elles y sont profondément ancrées. Lorsqu'elles sont authentiques, les expériences revêtent plus de sens pour la plupart des visiteurs, et elles peuvent alors faire naître en eux un sentiment d'attachement et les amener à apprécier les parcs nationaux à leur juste valeur. Il s'agit là d'un aspect essentiel à l'utilisation respectueuse des parcs et au soutien à long terme des mesures adoptées par Parcs Canada dans des lieux patrimoniaux où des milieux naturels relativement peu perturbés constituent la principale attraction.

Dans le parc national Banff, les expériences authentiques sont celles qui sont clairement rattachées au paysage et aux panoramas distinctifs du parc, à ses caractéristiques culturelles et naturelles, ainsi qu'à l'histoire humaine propre au territoire. Ces expériences révèlent ce qui donne au parc national Banff son caractère unique et elles mettent les visiteurs en contact avec les idées et thèmes fondamentaux qui lui sont propres. Ces expériences ne peuvent se vivre ailleurs sans perdre de leur sens. De la même manière, une expérience vécue par un visiteur en d'autres lieux et dans d'autres contextes risque de perdre de son authenticité dans le parc national Banff.

Une expérience authentique qui permet aux visiteurs de découvrir la culture autochtone par la voix des Autochtones eux-mêmes, c'est une expérience qui met ouvertement à l'honneur les récits, les cultures et les croyances spirituelles des groupes autochtones, dans l'intégrité et la vérité.

Aux yeux de nombreuses personnes, les paysages naturels non aménagés, où la végétation et la faune indigènes sont présentes, font partie intégrante de l'identité du parc. Ces paysages revêtent de l'importance en raison non seulement de leurs bienfaits écologiques, mais aussi de leur valeur sociale, récréative et spirituelle. En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de ses règlements d'application, un territoire équivalant à 97 pour cent de la superficie du parc a été constitué en réserve intégrale. Il s'agit de zones du parc qui se trouvent en grande partie ou entièrement dans leur état naturel, qui comportent une infrastructure limitée, où l'accès en véhicule à moteur n'est pas autorisé et où la présence humaine est modérée ou faible. Pour exécuter son mandat et faire honneur à son obligation de léguer les parcs nationaux intacts au peuple canadien, Parcs Canada doit à tout prix offrir aux visiteurs la possibilité de profiter de ces étendues sauvages.

Les expériences de qualité offertes aux visiteurs devraient être inclusives et activement adaptées à toute une gamme d'identités sociales et de capacités. Elles devraient également être authentiques et sécuritaires, sans pour autant nuire aux aspects visuels, naturels et culturels qui attirent les visiteurs vers le parc. Les objectifs relatifs à l'expérience du visiteur et les activités autorisées seront fondés sur l'état dans lequel doit se trouver une attraction donnée pour assurer la préservation de l'intégrité écologique et culturelle des ressources du parc, ainsi que sur les profils de fréquentation, les niveaux d'affluence et les risques pour la sécurité publique en cas d'urgence. Il faut donc connaître à fond les caractéristiques démographiques des visiteurs actuels et futurs du parc national Banff, leurs profils de fréquentation et leurs attentes, la capacité physique, l'état et les caractéristiques d'utilisation des installations et de l'infrastructure connexes, de même que tout problème de sécurité connu ou possible.

Cette stratégie a pour objectif d'offrir aux visiteurs des expériences mémorables qui reflètent et respectent à la fois le contexte local et l'environnement. Elle est étroitement liée aux stratégies qui concernent les activités de diffusion externe et de communication ayant pour but d'aider les visiteurs et les résidents du parc à planifier leur voyage et à comprendre le contexte particulier d'un séjour dans un parc national, ainsi qu'aux stratégies de gestion de l'aménagement et de protection des ressources naturelles et culturelles.

Objectif 2.1 : Proposer aux visiteurs des expériences ancrées dans la culture et la nature distinctives du parc national Banff et étayées par des installations de base revitalisées et bien entretenues telles que des campings, des sentiers et des routes panoramiques.

- L'histoire, la culture et la présence des Autochtones dans le parc sont représentées avec authenticité et intégrité et racontées par les Autochtones eux-mêmes.
- L'authenticité est un critère prioritaire pour Parcs Canada dans l'examen des demandes et des propositions qui lui sont présentées concernant des commerces ou de nouveaux événements, des activités et des installations pour les visiteurs, ainsi que dans la décision de les approuver ou non.
- La capacité d'autres entités de mettre en valeur de façon exacte et efficace les récits et les renseignements propres au parc national Banff est accrue par du travail de collaboration avec des organisations de guides, des exploitants d'entreprise et d'autres partenaires.
- En collaboration avec d'autres parcs des montagnes, le parc national Banff passe en revue et peaufine le processus de délivrance de permis aux guides commerciaux afin de préserver ou d'améliorer la qualité des services fournis par les guides, de confirmer des normes uniformes pour tous les guides, de garantir des possibilités justes et équitables d'obtention de permis d'exploitation et de fournir un juste rendement à la population canadienne.
- Les événements spéciaux qui permettent de découvrir avec respect les caractéristiques naturelles et culturelles du parc et d'en apprendre davantage à leur sujet sont autorisés, à condition qu'ils puissent être sécuritaires, répondre à des normes élevées en matière de consommation d'énergie, de production de déchets et d'émissions de carbone et cadrer avec les autres activités courantes des visiteurs, les opérations et la protection du parc.
- D'ici 2025, un plan de durabilité des biens à vocation touristique est dressé pour décrire des stratégies, des ressources et des mesures permettant d'optimiser le rendement des principales installations et de l'infrastructure d'appoint du parc, leur résilience face au changement climatique et leur durabilité, tout en donnant la priorité aux installations qui suscitent des préoccupations au chapitre de la sécurité ou de l'intégrité des ressources écologiques ou culturelles. Ce plan s'échelonne sur 20 ans.

Objectif 2.2 : Par des plans de gestion de l'affluence adaptés au contexte local, offrir aux visiteurs des expériences qui les amènent à apprécier le parc et à en profiter de manière sécuritaire, sans nuire aux ressources ni altérer les processus naturels.

Cibles

- La gestion de l'activité humaine repose sur des données locales qui décrivent :
 - o les caractéristiques des visiteurs, leurs motivations et leurs profils de fréquentation;
 - o la capacité portante, l'état et les caractéristiques des installations et de l'infrastructure d'appui aux visiteurs;
 - o les conditions écologiques actuelles et les objectifs propres au secteur;
 - o les expériences connues ou possibles, la sécurité, les ressources fragiles ou les questions liées à leur protection.
- À la lumière des données susmentionnées, des plans de gestion de l'activité humaine adaptés au contexte local sont élaborés pour les secteurs prioritaires (c.-à-d. les secteurs relevés grâce à la collecte des données susmentionnées et où des questions liées à l'expérience du visiteur, à la sécurité ou à la protection des ressources culturelles ou naturelles se posent). Ce processus de planification sert notamment à définir :
 - les objectifs à atteindre au chapitre de l'expérience du visiteur et les conditions écologiques souhaitées pour un secteur donné;
 - o les types et les niveaux d'activité humaine compatibles;
 - l'infrastructure et les services nécessaires ainsi que les indicateurs et les seuils à surveiller;
 - o les stratégies permettant d'obtenir ou de préserver les conditions souhaitées.
- Ces plans sont élaborés avec le concours d'intervenants. Une fois les travaux achevés, l'activité humaine souhaitée fait l'objet de communications opportunes afin qu'il soit possible de gérer les attentes et d'étayer la planification d'excursions.

Objectif 2.3 : Offrir dans les réserves intégrales du parc national Banff (zone II) des expériences durables qui respectent la capacité portante locale et qui n'altèrent pas l'intégrité écologique.

- Les activités récréatives en plein air sont appuyées à condition qu'elles respectent la capacité portante de l'écosystème du parc et qu'elles ne nécessitent qu'un minimum de services et d'installations rudimentaires. L'aménagement d'établissements d'hébergement commercial dans cette zone n'est pas autorisé, à l'exception peut-être de nouveaux refuges à la limite forestière ou en amont, dans les cas où il existe des risques manifestes et récurrents pour la sécurité du public au-delà de ceux qui sont normalement attendus dans ce contexte et qui peuvent être gérés avec une préparation adéquate des usagers. Les refuges sont de la taille minimale requise pour remédier aux risques cernés et sont autorisés uniquement s'il est établi qu'ils n'auront aucun impact environnemental négatif.
- Les groupes qui passent la nuit dans une réserve intégrale (zone II) comptent un maximum de dix personnes, sauf dans les cas où il existe déjà des installations ou un accord permettant expressément les groupes plus nombreux. Parcs Canada collabore avec les organisations exploitant des camps pour groupes nombreux afin de les aider à faire la transition vers des groupes dont la taille s'harmonise avec le caractère sauvage et les objectifs environnementaux locaux d'ici 2027.
- Les moyens de transport motorisés (c.-à-d. motoneiges, VTT et vélos électriques à assistance au pédalage ou à accélérateur) ne sont pas autorisés.
- Les excursions équestres commerciales et privées ont lieu uniquement dans les secteurs désignés. Elles sont gérées de manière à prévenir les impacts environnementaux et, dans les cas où de tels impacts ont déjà été observés, à permettre le rétablissement des ressources altérées.
- Parcs Canada surveille l'affluence et les profils de fréquentation dans les réserves intégrales afin d'en évaluer les effets sur la sûreté de l'habitat et le caractère sauvage, particulièrement dans les secteurs qui accueillent une activité diurne intense, tels que les prés Sunshine, le secteur Skoki, le lac Egypt, le ruisseau Redearth et les secteurs adjacents à la promenade des Glaciers.

- Parcs Canada examine les sentiers et les installations situés dans les réserves intégrales (zone II) en fonction de ses normes, et il recense les secteurs prioritaires nécessitant une gestion particulière.
- D'ici 2025, les abris du Lac-Bryant et du Lac-Egypt sont remplacés dans le respect du cadre environnant et des normes de Parcs Canada pour des installations de ce genre.

Stratégie clé 3 : Renforcement des relations avec les Autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à approfondir et à renforcer ses relations avec les peuples autochtones. Ainsi, bon nombre de lieux patrimoniaux relevant de Parcs Canada sont gérés par des organes de cogestion ou des conseils consultatifs auxquels siègent les communautés autochtones locales. Ces structures reconnaissent les rôles importants que jouent et que doivent continuer de jouer les peuples autochtones dans l'intendance des lieux patrimoniaux. Par des approches fondées sur le renouvellement des relations, le respect et la coopération, les parcs nationaux des montagnes continueront de reconnaître les liens qui unissent les Autochtones au territoire et de travailler avec leurs partenaires autochtones pour faire progresser des priorités communes.

Bien avant la création du parc national Banff, les peuples autochtones étaient les premiers habitants et les intendants de ce territoire qu'ils utilisaient pour leurs activités de subsistance, leurs cérémonies, leurs déplacements et leurs échanges commerciaux. Ils y sont unis de tout temps par des liens profonds, et ils ont exprimé clairement le souhait d'en appuyer la conservation et la protection en intégrant à la gestion du parc les cultures, les récits ainsi que les principes et les méthodes d'intendance ancrés dans le savoir autochtone.

Créé en 2018, le Cercle consultatif autochtone du parc national Banff est un outil important qui permet à Parcs Canada de mieux comprendre les perspectives et les priorités des Autochtones quant à leurs rapports futurs et au rôle qu'ils souhaitent jouer dans le parc. Ce groupe d'intérêts, composé des Premières Nations Bearspaw, Chiniki et Wesley, des Premières Nations Siksika, Kainai et Piikani, de la Première Nation Tsuut'ina et de la Nation métisse de l'Alberta (région 3), se réunit quatre fois par an et travaille de manière concertée conformément au mandat dont il s'est doté. Suivant ce mandat et à sa discrétion, le Cercle consultatif autochtone pourrait accueillir de nouveaux membres dans l'avenir. Les objectifs et les cibles de cette stratégie ont été élaborés à la lumière des sages conseils et de l'apport du Cercle consultatif autochtone.

Cette stratégie vise à affirmer le rôle important et soutenu du Cercle consultatif autochtone et, grâce aux conseils de ce dernier, à créer, pour les peuples autochtones qui ont des liens culturels avec le parc, un environnement transparent et accueillant qui respecte l'intégrité du savoir autochtone et qui le met à profit de façon concertée et significative. Elle a également pour objectif de rétablir les liens qui unissent les Autochtones à leur territoire et à leurs pratiques culturelles, de les aider à faire connaître et à préserver leurs cultures, ainsi que de leur faire profiter des retombées économiques associées au joyau que représente le parc. Il est prévu que les mesures concourant à l'atteinte des objectifs et des cibles décrits cidessous seront mises en œuvre pendant toute la période visée par le présent plan, selon les priorités et les intérêts des partenaires autochtones. En outre, Parcs Canada consultera des nations en particulier ou collaborera avec elles dans le cadre d'autres projets, selon les obligations juridiques et les accords en place ou au fil des possibilités qui se présentent.

Le travail que réalise Parcs Canada avec les communautés autochtones dans le parc national Banff soutient également certaines initiatives générales du gouvernement du Canada, notamment la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et les mesures prévues dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Cette stratégie est liée à celles qui ont trait à la protection des ressources naturelles et culturelles et aux expériences authentiques adaptées au territoire.

Objectif 3.1 : Avec les conseils et la collaboration du Cercle consultatif autochtone, faire du parc national Banff un lieu respectueux, inclusif et sûr pour les Autochtones.

En songeant aux sept générations à venir, permettre au Cercle consultatif autochtone de guider les travaux de Parcs Canada et d'autres intervenants afin qu'ils préservent l'authenticité et l'intégrité de la présence autochtone dans le parc national Banff, c'est-à-dire lui donner les moyens d'exercer les activités suivantes :

- Conseiller directement les directeurs du parc et leur faire des recommandations sur les sujets suivants : valeurs culturelles et sensibilisation connexe, conservation des ressources, inclusion des Autochtones dans la vie et les travaux du parc, authenticité et autres questions d'intérêt commun.
- Agir comme intermédiaire entre les nations membres et Parcs Canada, l'administration locale et d'autres organisations.
- Fournir des renseignements sur l'histoire, les pratiques et les valeurs des Autochtones dans le parc, selon ce que permettent les protocoles.
- Décrire l'inclusion significative des peuples autochtones dans la vie et la gestion du parc.
- Aider les nations membres, en particulier les jeunes, à renouer avec le territoire et à l'utiliser.
- Mettre à contribution son expertise et ses observations.

Cibles

- Parcs Canada appuie le travail du Cercle consultatif autochtone selon le mandat rédigé et ratifié par le groupe lui-même, afin de permettre aux représentants de définir des protocoles et des priorités pour leurs travaux concertés.
- Parcs Canada rend compte au Cercle consultatif autochtone tous les ans de la mise en œuvre de ses recommandations.

Objectif 3.2 : Gérer les terres et les eaux qui forment aujourd'hui le parc national Banff tout en respectant l'importance culturelle et spirituelle qu'elles revêtent pour les peuples autochtones.

Cibles

- Grâce au soutien et aux conseils des groupes autochtones qui ont des liens avec le parc, Parcs Canada comprend mieux, reconnaît et intègre les points de vue des Autochtones sur l'histoire et l'importance du territoire ainsi que sur les moyens de protéger le parc et ses ressources et d'en assurer la gestion dans l'avenir.
- La présence historique et l'importance contemporaine des peuples autochtones dans la région sont reconnues systématiquement par la lecture, au début de tout programme ou événement public officiel de Parcs Canada, de la déclaration de reconnaissance territoriale approuvée par le Cercle consultatif autochtone.
- Le répertoire des sites et des objets culturels qui revêtent de l'importance pour les groupes autochtones est actualisé, selon leurs protocoles et leurs intérêts, et les pratiques et protocoles établis pour leur gestion sont améliorés. Dans le cadre de cette collaboration, Parcs Canada définit le rôle que jouent les peuples autochtones dans la gestion et l'entretien continus de ces ressources, et il explore la possibilité d'offrir, dans la mesure du possible, des stages culturels auxquels pourraient participer de jeunes Autochtones encadrés par des Aînés pour en apprendre davantage sur ces sites et ces objets.
- La représentation autochtone au sein des groupes consultatifs du parc qui s'occupent de protection des ressources et d'aménagement du territoire est encouragée et bien accueillie.

Objectif 3.3 : Créer pour toutes les parties concernées un avenir caractérisé par le respect mutuel, la compréhension et l'engagement soutenus. Pour y arriver :

- Créer des possibilités d'interaction entre le personnel de Parcs Canada et les peuples autochtones.
- Veiller à ce que le personnel de Parcs Canada comprenne le contexte de la réconciliation, de même que l'histoire et les perspectives des groupes autochtones qui ont des liens avec le parc national Banff.
- Aider les groupes autochtones qui ont des liens historiques avec le parc à accéder au territoire du parc et à v exercer des activités conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.
- Trouver des moyens d'intéresser les jeunes Autochtones au parc national Banff.

Cibles

- Les groupes autochtones et Parcs Canada collaborent à des projets d'intérêt commun.
- Le personnel du parc national Banff participe à des activités de sensibilisation culturelle et à d'autres séances de formation appropriées qui sont animées par des groupes autochtones en vue de mieux connaître et comprendre la culture, l'histoire, les perspectives et les priorités des Autochtones, ainsi que de se préparer à avoir des échanges fructueux avec les peuples autochtones, le public et les intervenants au sujet de la réconciliation.
- Parcs Canada exécute son programme Portes ouvertes aux Autochtones au sein des groupes autochtones qui ont des liens traditionnels avec le parc, afin de veiller à ce qu'ils aient accès aux terres et aux eaux du parc et à ce qu'ils puissent les utiliser selon leurs pratiques culturelles et spirituelles. Les politiques pertinentes sont peaufinées dans le but d'aider ces groupes à utiliser le parc pour y perpétuer leurs traditions culturelles et spirituelles.
- Parcs Canada facilite la tenue de discussions et l'échange de renseignements entre les groupes autochtones et les entreprises, les autres organisations et les résidents du parc.
- Selon l'intérêt et les priorités des groupes autochtones, au moins un programme élaboré conjointement dans le parc est exécuté dans le but de rapprocher les jeunes Autochtones du paysage du parc et de leur patrimoine.
- Selon l'intérêt et les priorités des groupes autochtones, au moins un programme, une initiative ou un événement élaboré conjointement est exécuté à l'intention des jeunes Autochtones dans leur communauté, afin de leur faire mieux connaître le parc national Banff et Parcs Canada, de repérer les obstacles à l'accès au territoire et de les encourager à fréquenter le parc.
- Selon l'intérêt et les priorités des groupes autochtones et avec l'appui de réseaux de personnesressources clés au sein d'organisations autochtones locales et régionales, Parcs Canada élabore et exécute conjointement un programme d'embauche d'Autochtones qui met l'accent sur les jeunes.
- Tous les gestionnaires du parc connaissent et appliquent les politiques et les pratiques d'approvisionnement et de passation de marchés avec Parcs Canada afin d'accroître au maximum la participation des Autochtones aux débouchés économiques dans le parc national Banff.

Stratégie clé 4 : Établissement de liens avec la population canadienne

Parcs Canada tient à ce que la population canadienne comprenne les caractéristiques exceptionnelles, les défis et les possibilités du parc ainsi que son rôle dans l'écosystème régional et dans l'histoire et la culture des nombreuses personnes qui ont fait partie de son paysage avant et depuis sa création. Il espère qu'en se familiarisant avec ces aspects du parc, les citoyens en viendront à accorder de la valeur aux parcs nationaux, se rallieront à leur cause et seront inspirés à participer à des activités de conservation et d'intendance dans leur propre localité.

À cette fin, Parcs Canada exercera son leadership dans la conservation et l'éducation, les pratiques opérationnelles et la surveillance de l'efficacité de la gestion, et il en amènera d'autres à s'impliquer dans la gestion et les activités du parc. Il créera des possibilités inclusives pour les citoyens et les visiteurs de participer de façon significative aux programmes, aux travaux de planification, à la recherche de solutions aux problèmes et à la prise de décisions clés concernant le parc, non seulement dans le parc, mais aussi dans leur collectivité. L'inclusion, l'accessibilité, l'établissement d'objectifs clairs, le respect du temps, des besoins et de l'apport des participants ainsi que des communications opportunes seront autant de facteurs clés à cet égard.

Cette stratégie vise à créer un bassin de personnes averties et enthousiastes qui appuient le parc, en particulier chez les jeunes adultes, les jeunes et les nouveaux arrivants, ainsi qu'à leur permettre de se familiariser avec les efforts de conservation et les décisions du parc, de s'y impliquer et d'y contribuer. Elle vient compléter et appuyer les stratégies axées sur la protection des ressources naturelles et culturelles, la lutte au changement climatique et les opérations durables.

Objectif 4.1 : Créer un bassin de personnes averties et enthousiastes qui appuient le parc grâce à un échange étendu et systématique de renseignements, de données de recherche et de résultats de surveillance avec des intervenants du pays et d'ailleurs dans le monde.

Cibles

- En collaboration avec des organismes locaux et régionaux, Parcs Canada approfondit les connaissances du public sur les questions scientifiques clés, les conditions, les recherches et les activités de conservation qui concernent le parc national Banff, surtout celles des jeunes adultes, des jeunes et des nouveaux arrivants.
- En collaboration avec l'industrie du tourisme, Parcs Canada exerce une influence positive sur la planification du séjour et le comportement des visiteurs en réalisant des activités promotionnelles axées sur l'utilisation respectueuse du parc et les expériences authentiques.
- Parcs Canada démontre son leadership mondial dans l'élaboration de politiques sur les aires protégées et dans la recherche scientifique en accueillant au moins une délégation internationale tous les trois ans, en contribuant à l'élaboration de politiques ou de pratiques de gestion exemplaires nationales et en publiant des communications ou des rapports revus par des pairs.
- Les récits présentés par Parcs Canada dans les moyens d'interprétation avec et sans personnel tiennent compte et sont représentatifs de la pleine diversité des histoires et des perspectives culturelles du parc.
- Les grands projets d'aménagement et les autres projets clés de Parcs Canada, par exemple la remise en état d'aires naturelles, la conservation de bâtiments historiques, l'archéologie d'urgence ou de recherche, et la modification du tracé de sentiers, s'assortissent d'une composante d'éducation publique proactive qui est mise en œuvre simultanément.
- D'ici 2027, les plans d'interprétation et de diffusion externe sont actualisés de manière à refléter les thèmes de l'histoire humaine et l'énoncé des valeurs liées aux ressources culturelles du parc.
- Les renseignements sur le parc national Banff sont communiqués efficacement au public à l'aide de technologies nouvelles ou existantes, par les médias sociaux et électroniques, au moyen d'activités en personne et par l'intermédiaire d'organisations partenaires.

Objectif 4.2 : Offrir à la population canadienne des possibilités significatives de participer à d'importantes activités de gestion du parc.

- Les intervenants participent à la gestion du parc par le biais du Conseil consultatif de Lake Louise et de la Table ronde sur le plan directeur du parc national Banff, suivant le mandat de chacune de ces organisations.
- D'ici 2023, Parcs Canada crée, en collaboration avec des groupes autochtones, des établissements d'enseignement, des clubs étudiants et d'autres organisations, deux nouveaux programmes de mobilisation de bénévoles pour la protection des ressources culturelles. L'un s'adresse expressément aux jeunes adultes, et l'autre, aux jeunes. Au moins un de ces nouveaux programmes s'accompagne d'une stratégie de diffusion externe, pour que les participants et d'autres personnes puissent cultiver les liens établis avec le parc à partir de leur propre collectivité.
- D'ici 2030, le taux de participation au programme de bénévolat du parc augmente de 20 pour cent par rapport aux niveaux de 2019.
- Parcs Canada offre aux groupes autochtones et à d'autres entités des possibilités appropriées d'exprimer leurs points de vue sur la création de règlements et de plans communautaires pour le parc, l'élaboration et l'examen des plans directeurs ainsi que les propositions d'aménagement de grande envergure avant que des décisions ne soient prises, et il les prévient systématiquement des possibilités à venir.

Stratégie clé 5 : Gestion de l'aménagement

L'intégrité écologique sera la priorité absolue dans la gestion des parcs, y compris dans la gestion de l'aménagement ou du réaménagement. Parcs Canada adoptera une approche transparente et uniforme, et il continuera de respecter les limites, le zonage et les modalités régissant les réserves intégrales. Tous les projets d'aménagement envisagés doivent s'inscrire de façon manifeste dans la vision et les objectifs de chaque parc, tels qu'ils sont décrits dans le plan directeur. Les projets d'aménagement aideront les visiteurs à mieux connaître les espaces naturels et culturels et à s'en rapprocher, et ils auront pour but de protéger, dans l'intérêt des générations futures, les qualités qui donnent à ces lieux patrimoniaux leur caractère distinctif.

Certains travaux d'aménagement sont essentiels pour permettre aux visiteurs d'explorer le parc national, d'en faire l'expérience et de mieux le connaître. Si elles sont conçues et situées de manière réfléchie, les installations qui en résultent peuvent renforcer directement le sentiment d'attachement à l'histoire naturelle, culturelle et humaine du parc et aider le public à comprendre l'importance des paysages de montagnes, à les apprécier à leur juste valeur et à en profiter pleinement. Elles peuvent aussi contribuer à protéger le milieu naturel de la dégradation qui accompagne parfois une forte affluence.

Les projets d'aménagement doivent être compatibles avec le mandat du parc et engendrer des bienfaits nets qui concourent à son exécution. Ils doivent favoriser l'accessibilité et l'inclusion tout en contribuant à l'atteinte des objectifs en matière d'intégrité écologique, de culture, de sécurité publique et d'expérience du visiteur. Cependant, ces projets ne doivent compromettre ni la splendeur panoramique qui a valu au parc son inscription à la Liste du patrimoine mondial ni les caractéristiques naturelles, culturelles et sauvages distinctives qui attirent les visiteurs.

Depuis des décennies, les intervenants ne cessent de souligner l'importance de limiter l'aménagement commercial dans le parc. Par conséquent, Parcs Canada a instauré un cadre formé de politiques et de lois qui restreint l'aménagement commercial pouvant être autorisé dans chaque collectivité, dans les stations de ski et dans les établissements d'hébergement commercial périphériques. Le respect de ces limites officielles et de ce cadre stratégique demeurera une pierre angulaire de l'approche adoptée par Parcs Canada pour la gestion de l'aménagement futur. Le réaménagement des établissements commerciaux existants jusqu'au maximum autorisé par le bail ou le permis d'occupation pourra être envisagé dans la mesure où les travaux sont conformes aux politiques applicables et respectent les exigences environnementales établies.

Cette stratégie vise à assurer la protection et la préservation des panoramas distinctifs, des étendues sauvages et de l'intégrité écologique du parc pour l'avenir, tout en autorisant les projets d'aménagement qui tiennent compte des besoins des visiteurs et qui sont accessibles et inclusifs. Elle vient compléter et étayer d'autres stratégies clés et mesures axées sur l'authenticité et les expériences de qualité véritablement adaptées au territoire.

Objectif 5.1 : Réaliser des projets d'aménagement et d'utilisation du territoire qui respectent le cadre stratégique de Parcs Canada tout en étant conformes aux lois applicables.

- Les projets d'aménagement ou de réaménagement réalisés à l'intérieur des collectivités du parc en respectent les limites officielles. L'aménagement commercial, qui comprend notamment l'aménagement dans le but principal de fournir ou d'appuyer, en tout ou en partie, l'achat, la location ou la vente de biens et de services, dont des services d'hébergement, est conforme au plan communautaire approuvé, ne dépasse pas les surfaces de plancher maximales autorisées et est réalisé à l'intérieur des zones commerciales décrites à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.
- Tous les projets d'aménagement exécutés à l'extérieur des collectivités du parc sont conformes aux lois fédérales applicables, à savoir la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et sa réglementation ainsi que le *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada*, aux lois et codes provinciaux applicables, aux accords locaux

d'aménagement du territoire et aux politiques pertinentes de Parcs Canada. Dans le cas des établissements d'hébergement commercial périphériques et des auberges, les politiques pertinentes englobent notamment les *Lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphériques et des auberges dans les parcs nationaux des Rocheuses* et, dans le cas des stations de ski, les *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski* ainsi que les lignes directrices particulières et les plans à long terme approuvés pour chacune d'elles. Les plans à long terme approuvés contiennent généralement une description détaillée des projets d'aménagement et d'expansion envisageables dans les limites établies par les lignes directrices particulières. Il est donc prévu que les projets décrits dans ces documents seront proposés et examinés à des fins d'aménagement.

- À l'extérieur des collectivités du parc, aucune nouvelle parcelle de terrain n'est aliénée à des fins d'aménagement commercial par voie de bail, de permis d'occupation ou de tout autre accord, sauf pour l'infrastructure nécessaire qui se rapporte à l'eau, aux eaux usées et à l'alimentation en électricité et qui vient soutenir (c.-à-d. infrastructure secondaire ou d'appoint) une activité principale existante déjà approuvée dans le cadre d'un bail visant une parcelle adjacente.
- L'empreinte aménagée à l'échelle du parc reste inchangée ou est réduite par rapport aux niveaux de 2021. (Il convient de préciser que le secteur aménagé des stations de ski est délimité et cartographié dans les lignes directrices particulières approuvées et qu'il est pris en compte dans l'empreinte aménagée actuelle, même si certains projets d'aménagement envisagés à l'intérieur de cette empreinte pourraient ne pas être menés à bien avant un certain temps.)

Objectif 5.2 : Repérer et prévenir ou éliminer les obstacles aux usagers du parc et aux employés qui ont des handicaps.

Cibles

- Suivant les normes conçues par l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Parcs Canada se dote d'un plan de correction des lacunes pour les installations et les services qu'il fournit. Ce plan présente les priorités définies et les échéanciers établis.
- Parcs Canada travaille avec des particuliers, des organisations et des experts locaux afin de veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte à toutes les étapes de la mise en place et de l'amélioration d'installations, de services ou de programmes destinés au public.

Objectif 5.3 : Veiller à ce que les projets d'aménagement ou de réaménagement respectent et appuient la raison d'être, l'importance et le caractère du parc sans en altérer ou en dominer les principales caractéristiques, à ce qu'ils n'aient aucun impact négatif important sur les ressources du parc et, dans la mesure du possible, à ce qu'ils aient des bienfaits pour l'environnement des secteurs adjacents tout en atténuant les effets du changement climatique.

- D'ici 2023, les formulaires de demande et la documentation associés aux propositions d'aménagement précisent clairement que les propositions d'aménagement ou de réaménagement substantiel (selon ce que détermine Parcs Canada) seront évaluées en fonction des critères suivants :
 - degré de compatibilité avec le parc en tant qu'aire protégée et contribution à son caractère distinctif ainsi qu'à ses valeurs écologiques et culturelles;
 - o ampleur de la réduction de l'empreinte carbone par la consommation efficace de l'énergie et de l'eau et l'utilisation de matériaux durables pour la construction;
 - o inclusion de mesures de réduction de la pollution et des déchets et utilisation de sources d'énergie renouvelables;
 - o conception permettant la rétention et l'absorption sur place des eaux pluviales;
 - o choix d'un emplacement permettant de créer des zones tampons pour les espèces sensibles tout en contribuant à la perméabilité et à la sûreté de l'habitat pour la faune;
 - o recours à de la végétation indigène ininflammable et peu attrayante pour les animaux sauvages dans les aires paysagères.

Objectif 5.4 : Pour l'examen des propositions d'aménagement ou de réaménagement de grande envergure, instaurer un processus ouvert et transparent permettant aux groupes autochtones et au public d'accéder à de l'information et d'exprimer leur point de vue avant que des décisions ne soient prises.

Cibles

- Avant toute décision définitive, les communautés autochtones, les intervenants et le public se voient systématiquement offrir des possibilités de commenter certains projets devant être exécutés à l'extérieur de la collectivité de Banff, à savoir :
 - o les « projets désignés » au sens de la Loi sur l'évaluation d'impact;
 - o les projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact détaillée conformément aux politiques de Parcs Canada;
 - o les projets qui pourraient être perçus comme ayant des impacts sur des droits protégés par la Constitution, des incidences sur la capacité de Parcs Canada d'exécuter son mandat à l'échelle locale et régionale, ou des effets négatifs importants sur l'environnement.
- Dans le cas des projets d'aménagement devant être exécutés à l'intérieur de la collectivité de Banff, les avis publics concernant les propositions sont conformes aux règlements municipaux approuvés en ce qui a trait aux demandes de permis d'aménagement ainsi qu'à toute exigence de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Objectif 5.5 : Montrer l'exemple par des pratiques de fonctionnement et d'aménagement durables.

Cibles

- Conformément à la Stratégie de gestion des granulats des parcs des montagnes (2019), les granulats nécessaires aux projets d'aménagement ou de réaménagement et à l'entretien continu des routes sont extraits de l'extérieur du parc; lorsque cela n'est pas possible, ils peuvent provenir de l'intérieur du parc, moyennant la prise en compte des facteurs énoncés dans la Stratégie. Avant d'extraire du gravier des terres du parc, Parcs Canada veille à l'élaboration d'un plan de gestion du cycle de vie complet qui porte notamment sur l'assainissement des carrières actives, la remise en état des parcelles perturbées, les facteurs environnementaux à considérer et la provenance des ressources financières nécessaires. Ces renseignements sont pris en compte dans l'évaluation environnementale et dans l'octroi de fonds pour l'activité d'extraction.
- D'ici 2024, Parcs Canada dresse un plan de déclassement pour les biens qui ne servent plus. Ce plan s'assortit d'une stratégie d'assainissement et de remise en état des sols et de la végétation s'il y a lieu, et il prévoit une évaluation des ressources culturelles et de l'habitat faunique, selon les besoins.
- D'ici 2024, un protocole de gestion des déversements est approuvé et appliqué pour protéger l'eau souterraine, les cours d'eau et les ressources terrestres contre les substances polluantes.
- Parcs Canada collabore avec des partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux et locaux pour définir des pratiques exemplaires de durabilité et d'adaptation au climat pour les projets de construction.
- Parcs Canada adopte des pratiques d'approvisionnement écologique conformément à ses propres lignes directrices et engagements.

Stratégie clé 6 : Connectivité régionale et paysages

Les parcs nationaux des montagnes s'efforceront de contribuer à la conservation des paysages au Canada en établissant des liens écologiques et sociaux avec des entités situées au-delà de leurs limites. De nombreux aspects de la gestion du parc, par exemple la remise en état écologique, la protection civile, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation, les corridors fauniques et le tourisme, ont une large portée à l'intérieur et au-delà des limites du parc. Parcs Canada cherchera à entretenir et à étendre ses liens de collaboration régionale afin de mieux surveiller, comprendre et gérer ces questions et d'autres enjeux à l'échelle des paysages.

La biodiversité et la pertinence culturelle des aires protégées ne doivent pas être envisagées en vase clos; elles sont plutôt intimement liées aux paysages qui les entourent. Par la planification et l'action conjointes à l'échelle du paysage, il est possible d'optimiser la qualité de l'habitat et l'efficacité des corridors de

déplacement, d'accroître la superficie de l'habitat par la création d'aires protégées et d'autres mesures de gestion, de réduire à un minimum les impacts des projets d'aménagement du territoire et d'aider à accroître la résilience face au changement climatique en raccordant des paysages et en permettant aux processus écologiques de faire leur œuvre sur des parcelles antérieurement fragmentées. Ce travail concerté peut également favoriser la création de possibilités coordonnées ou améliorées pour les visiteurs et disséminer les bienfaits du tourisme à plus grande échelle.

Les terres adjacentes au parc national Banff ont différentes vocations, dont l'agriculture, l'extraction de ressources, le tourisme et les loisirs. Il faut à tout prix tenir compte de ce contexte régional pour avoir d'entrée de jeu une compréhension commune des priorités, repérer les possibilités de coordination et de communication publiques et uniformes, et comprendre les synergies et les impacts éventuels des mesures de gestion.

Parcs Canada s'emploiera en priorité à coordonner ses stratégies régionales de gestion foncière avec les groupes autochtones et les administrations voisines. Pour ce faire, il entend solliciter activement des plans régionaux de gestion des ressources, de tourisme, de transport et de loisirs, encourager les autres entités à en concevoir et participer à leur élaboration.

Cette stratégie vise à améliorer la gestion des ressources naturelles et culturelles du parc ainsi que les services fournis aux visiteurs, par l'échange d'outils et de pratiques exemplaires de gestion foncière ainsi que par la coordination, la collaboration, la surveillance et la planification à l'échelle des paysages en Alberta et en Colombie-Britannique. Elle est intimement liée et sert de complément à d'autres stratégies axées sur la prestation d'expériences de qualité aux visiteurs, la sensibilisation des visiteurs et la transmission de renseignements ainsi que la conservation des ressources. En outre, cette stratégie assurera la protection et la mise en valeur conjointes du site du patrimoine mondial de l'UNESCO des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Objectif 6.1 : Coordonner la gestion foncière, la protection des ressources naturelles et culturelles ainsi que la prestation d'expériences aux visiteurs avec les administrations voisines.

Cibles

- Parcs Canada contribue davantage aux efforts déployés pour s'attaquer aux défis et aux possibilités qui se présentent à l'échelle du paysage en siégeant stratégiquement à des groupes régionaux et interservices et en collaborant à des dossiers et à des initiatives régionales concernant la planification de brûlages dirigés et la gestion du combustible, la coordination de mesures de gestion des affrontements humains/animaux sauvages, le rétablissement d'espèces en péril, la gestion de bassins hydrographiques, la lutte contre les espèces envahissantes, la gestion du tourisme et de l'affluence, la lutte contre le changement climatique, la coexistence humains/animaux sauvages, et la conservation du bison.
- Pendant la période visée par le présent plan, Parcs Canada collabore avec des administrations et des organisations voisines, telles que le gouvernement de l'Alberta et l'équipe chargée de l'initiative de conservation Yellowstone to Yukon, afin d'accroître ou de préserver l'efficacité des corridors terrestres et aquatiques prioritaires qui s'étendent au-delà de la limite est du parc jusqu'aux terres provinciales.
- Par des accords d'échange de données, des publications et le portail Gouvernement ouvert, Parcs Canada transmet à des organisations et à des administrations voisines des données de surveillance écologique et les résultats de recherches revues par des pairs.

Stratégie clé 7 : Changement climatique

Les parcs nationaux des montagnes ont pour mission de protéger et de représenter des caractéristiques particulières du patrimoine naturel du Canada. Ils englobent des ressources naturelles, des ressources culturelles et des paysages qui figurent parmi les plus importants du pays et qui subissent déjà les effets du changement climatique. À cet égard, les parcs nationaux offrent au Canada d'excellentes possibilités de contribuer à une connaissance plus approfondie du changement climatique et de ses effets à long terme. Parcs Canada est résolu à protéger les écosystèmes des parcs dans l'intérêt des générations futures en

exerçant un leadership dans l'exécution d'opérations durables et dans la gestion adaptative en réponse aux impacts du changement climatique. Les parcs nationaux des montagnes continueront de collaborer avec d'autres entités à l'étude et à la surveillance du changement climatique ainsi qu'à la sensibilisation du public à ses impacts.

Il est évident que le réchauffement climatique pourrait avoir des effets cumulatifs majeurs sur les ressources naturelles et culturelles du parc, les profils de fréquentation et l'affluence. Ces effets pourraient aussi se faire sentir à l'extérieur des limites du parc. Pour veiller à ce que le parc national Banff puisse continuer de faire honneur à ses engagements envers la population canadienne, Parcs Canada doit intégrer les considérations relatives au changement climatique à toutes les facettes de son travail.

L'objectif de cette stratégie consiste à envisager tout le travail accompli par Parcs Canada dans le parc national Banff sous l'angle du changement climatique, c'est-à-dire à :

- intégrer la réflexion sur le changement climatique et les mesures de lutte dans les approches de gestion et les opérations existantes;
- renforcer la capacité des spécialistes et des gestionnaires du parc d'exécuter le mandat de Parcs Canada dans le contexte d'un climat qui se réchauffe;
- appuyer les engagements du gouvernement du Canada et de Parcs Canada en ce qui a trait à la lutte contre la perte de biodiversité et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cet objectif est renforcé par d'autres stratégies clés auxquelles il est étroitement lié, notamment celles qui portent sur la protection des ressources, les expériences authentiques adaptées au territoire, la gestion de l'aménagement et le transport durable des personnes.

Objectif 7.1 : Mieux comprendre les effets du changement climatique sur les ressources du parc, les opérations, les biens et l'affluence, et s'y adapter.

- D'ici 2024, les attributs du changement climatique (p. ex. neige moins abondante et diminution de la superficie de sol gelé, hivers plus courts, phénomènes météorologiques extrêmes et changements dans le débit des cours d'eau) qui ont le plus d'incidences sur la protection des ressources du parc, l'entretien et la conception de l'infrastructure, l'affluence ainsi que les activités et l'expérience offertes sont définis et pris en compte dans l'évaluation des risques.
- D'ici 2023, la capacité de séquestration de carbone du parc est définie.
- D'ici 2025, le parc national Banff fait l'objet d'une évaluation des risques liés au changement climatique afin d'orienter la gestion à l'échelle locale. Des catégories de risque (fondées sur le degré de gravité) sont attribuées aux ressources naturelles et culturelles, aux biens bâtis, à l'expérience du visiteur ainsi qu'aux opérations et aux services. Les éléments à protéger en priorité sont définis.
- Parcs Canada collabore avec des groupes autochtones, des experts internes et externes et d'autres entités pour échanger des connaissances, des pratiques exemplaires et des critères liés aux effets du changement climatique, à l'atténuation et à l'adaptation ainsi que pour faciliter la création de modèles prédictifs.
- La température, les précipitations, l'enneigement, les régimes d'écoulement des cours d'eau, la superficie de la zone alpine (y compris la déglaciation), l'occupation des milieux alpins par la faune ainsi que les profils de fréquentation, la sécurité et l'expérience des visiteurs font l'objet d'une surveillance qui permet de détecter les changements.
- Au fur et à mesure que des possibilités se présentent, Parcs Canada participe ou accorde autrement son soutien à des recherches concernant les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles et culturelles ou sur l'affluence dans le parc national Banff.
- D'ici la fin de 2024, un inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre est réalisé pour le parc de véhicules et les installations de Parcs Canada dans le parc national Banff.

Objectif 7.2 : Intégrer les considérations entourant le changement climatique à la planification, aux opérations et à la prise de décisions dans le parc national Banff.

Cibles

- D'ici 2024, Parcs Canada élabore des principes directeurs pour faciliter la prise de décisions efficaces dans le contexte du réchauffement climatique. Il tient compte de ces principes, des impacts particuliers du changement climatique sur le parc et de l'évaluation des risques pour déterminer les projets à exécuter en priorité ainsi que pour établir ses plans de travail et ses budgets annuels.
- D'ici 2024, le personnel et les gestionnaires clés ont une compréhension de base de l'atténuation des effets du changement climatique, de l'adaptation, du Cadre d'adaptation au changement climatique de Parcs Canada et des approvisionnements écologiques. De plus, le personnel qui participe à l'examen de projets ainsi qu'à la conception, à la construction, à l'entretien ou à l'exploitation d'installations reçoit une formation sur la norme de durabilité et de résilience des biens de Parcs Canada dès que celle-ci devient accessible.
- D'ici 2024, des plans de mesures d'urgence sont élaborés pour chaque collectivité, pour l'ensemble des établissements d'hébergement commercial périphériques et pour les autres secteurs caractérisés par une forte affluence diurne, tels que le lac Moraine et le lac Minnewanka. Le plan de continuité des opérations du parc national Banff est à jour, et les accords d'aide mutuelle nécessaires en cas d'urgence sont en place.
- Parcs Canada participe à des travaux transfrontaliers pour coordonner les efforts de protection de la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.

Objectif 7.3 : Atténuer ses propres effets sur le changement climatique en réduisant l'empreinte carbone de ses opérations.

Cible

- D'ici 2024, le parc national Banff se dote d'un plan d'action pour la lutte contre le changement climatique qui contient des échéances et des tactiques pour atteindre les résultats suivants :
 - élaboration et mise en œuvre d'une politique d'écologisation des lieux de travail qui propose des mesures pour la gestion des déchets de construction ainsi que pour le recyclage dans les bureaux et sur les chantiers;
 - o consommation d'électricité provenant à 100 pour cent de sources renouvelables générées sur place ou de sources d'énergie propres;
 - o réduction de la contribution du parc aux émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et de portée 2 à la suite du remplacement progressif de 75 pour cent des véhicules administratifs légers par des véhicules hybrides ou sans émissions;
 - o réduction des déchets opérationnels non dangereux de 25 pour cent par rapport aux niveaux de 2021:
 - atteinte d'autres cibles applicables de la Stratégie de développement durable de Parcs Canada.
 - o ce plan est revu et actualisé tous les cinq ans ou plus souvent si nécessaire.

Objectif 7.4 : Faire en sorte que le personnel du parc, le public et les intervenants comprennent mieux le changement climatique, la durabilité et les mesures qu'ils peuvent prendre.

- D'ici 2023, un plan d'éducation et de diffusion externe ciblé est élaboré et mis en œuvre pour sensibiliser le public et les intervenants au changement climatique et promouvoir l'action positive dans ce domaine. Il est axé sur la transmission de renseignements concernant le rôle des aires naturelles en tant qu'étalons pour l'évaluation des effets du changement climatique sur le monde naturel, la situation du changement climatique dans le parc national Banff et l'importance de faire des choix respectueux pour l'environnement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc.
- Les résultats des recherches sur les impacts du changement climatique dans le parc national Banff sont communiqués au public et aux partenaires.

• D'ici 2024, les pratiques de réduction des déchets sont intégrées à des programmes d'éducation à l'intention du personnel du parc, des exploitants d'entreprise et des entrepreneurs, et ceux-ci sont conscients de leurs rôles et de leurs responsabilités dans la réduction des déchets. Tout le personnel du parc reçoit périodiquement de la formation sur les politiques de recyclage dans le parc.

Stratégie clé 8 : Transport durable des personnes

Pour pouvoir profiter d'un environnement sain et assurer des expériences de qualité aux visiteurs, Parcs Canada doit s'attaquer aux niveaux croissants de circulation et de congestion dans le parc.

Comme presque partout en Amérique du Nord, les routes du parc sont de plus en plus passantes. Le parc accueille en effet quelque 8,3 millions de véhicules par année, dont environ la moitié transportent des visiteurs, et l'autre moitié, des passagers en route vers d'autres destinations. Dans l'ensemble, le débit de circulation dans le parc a connu une hausse de 30 pour cent dans les dix dernières années. Sur certaines routes, telles que Lake Louise Drive, la hausse est de l'ordre de 70 pour cent. Il n'est donc pas étonnant que, par moments, l'infrastructure de transport du parc, par exemple les terrains de stationnement et les voies d'arrêt, atteigne son point de saturation.

Il n'est pas facile de régler les problèmes de circulation et de congestion dans un parc national. Parcs Canada s'attend à ce que la circulation de transit augmente de façon soutenue en raison de facteurs indépendants de sa volonté. De nombreux utilisateurs du parc accordent une grande valeur à la possibilité d'explorer selon leur propre horaire, s'arrêtent généralement à plusieurs destinations au cours d'un même séjour et traversent souvent le parc pour accéder à des destinations situées plus loin. De plus, la construction de routes, de terrains de stationnement et d'autres éléments d'infrastructure connexes pour répondre à la demande croissante se fait généralement sur des terres non aménagées du parc, ce qui suppose la perte permanente de services écosystémiques et de parcelles d'habitat faunique, de même qu'une éventuelle disparition de ressources culturelles ou de lieux d'importance culturelle. Les recherches révèlent en outre que les routes et les terrains de stationnement supplémentaires peuvent rapidement faire l'objet d'une forte demande et même favoriser l'utilisation du véhicule particulier, ce qui a pour effet d'intensifier la congestion et d'accroître les émissions de gaz à effet de serre.

De toute évidence, l'élaboration d'un plan pour le transport des personnes dans le parc va de pair avec la gestion de l'affluence. Par conséquent, les contraintes et les possibilités qui y sont rattachées doivent en faire partie, et la protection des ressources doit en être la pierre angulaire. Pour tenir compte du changement climatique à long terme, il faut aussi y intégrer des concepts tels que les possibilités de transport autopropulsé, les incitatifs au transport non tributaire des combustibles fossiles et l'utilisation de matériaux recyclés ou perméables pour la construction de sentiers ou de routes. De plus, le plan de transport des personnes doit cadrer avec le caractère, les objectifs et les valeurs du parc et tenir compte de la diversité des visiteurs ainsi que de leurs activités dans le parc. Il devra aussi prendre en considération la capacité d'accueil de l'infrastructure existante, les objectifs liés à l'intégrité écologique et à l'expérience du visiteur, la sécurité et les risques de conflits entre groupes de visiteurs. Conscient du fait que l'élaboration d'un plan pour la mise en place d'un tel système de transport nécessite un haut niveau d'expertise interdisciplinaire, Parcs Canada a mis sur pied un groupe d'experts chargé de lui fournir des conseils et des recommandations.

Sans anticiper sur les travaux du groupe d'experts, Parcs Canada est d'avis qu'un tel système de transport des personnes pourrait reconnaître qu'une approche ou un outil unique ne permettra pas de relever ce défi complexe. Tout en faisant du transport en commun l'une de ses composantes, le système adopté pour le parc national Banff doit être souple. Il se peut qu'il repose sur une gamme variée d'approches, dont les suivantes :

- des composantes de transport multimodal sur demande axées notamment sur le transport microcollectif;
- l'utilisation maximisée de l'infrastructure de transport existante;
- l'intégration de systèmes de réservation de voyage et de transport;

- des incitatifs pour l'utilisation de moyens de transport multioccupants ou sans émissions et l'application de moyens dissuasifs pour réduire l'utilisation de véhicules particuliers à essence ou à diesel:
- la gestion des places de stationnement;
- la limitation de la durée du séjour en période d'affluence maximale.

Cette stratégie vise à faire en sorte que les visiteurs et les résidents puissent se déplacer de manière confortable, efficace et durable dans le parc, tout en optimisant l'accès des visiteurs et les expériences offertes dans la mesure du possible. Une fois en place, le système de transport des personnes du parc national Banff servirait de modèle de réflexion globale, de planification intégrée et de transport écologique, et il contribuerait à créer pour le parc un avenir durable sur le plan environnemental et économique, tout en consolidant la réputation de Parcs Canada en tant que chef de file de la protection de l'environnement et fournisseur d'expériences patrimoniales. Cet objectif est renforcé par d'autres stratégies et mesures auxquelles il est étroitement lié, à savoir celles qui concernent la réduction des impacts du changement climatique sur les ressources du parc et les expériences authentiques adaptées au territoire.

Objectif 8.1 : Améliorer les moyens d'accéder au parc et de s'y déplacer afin de créer un système durable et intégré à l'expérience du visiteur.

- D'ici 2024, Parcs Canada élabore un plan complet pour le transport des personnes dans le parc. Ce plan présente des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour les dix années à venir, et il tient compte de l'offre de transport locale, régionale, municipale et privée, des allées piétonnières et des sentiers existants, des principales attractions, ainsi que des niveaux d'affluence et des profils de fréquentation actuels et prévus. Comme la fiabilité, la fréquence et le caractère abordable sont des atouts connus pour la promotion des transports en commun et leur adoption par le public, le plan présente une approche qui tient manifestement compte de ces facteurs.
- À la lumière du plan susmentionné et en collaboration avec d'autres organismes et intervenants, Parcs Canada met en œuvre une stratégie de communication visant à promouvoir l'adoption de moyens de transport durables pour explorer le parc.
- D'ici 2024, un programme est mis sur pied pour assurer une utilisation plus efficace et efficiente de l'infrastructure de stationnement partout dans le parc pendant les périodes de forte affluence.
- D'ici 2030, un portail unique propose diverses options en ligne aux visiteurs afin de leur permettre de réserver des moyens de transport écologiques pour accéder au parc et s'y déplacer. Les possibilités de relier ce système à d'autres expériences dans le parc et à des services d'hébergement sont également explorées.
- D'ici 2030, des installations de stationnement sécuritaires sont mises à la disposition des cyclistes aux principales attractions du parc à l'extérieur des collectivités, et les autobus prennent les vélos en charge.
- D'ici 2030, des bornes de recharge pour véhicules électriques sont accessibles aux attractions clés du parc qui ont accès au réseau électrique.
- D'ici 2030, Parcs Canada sollicite des manifestations d'intérêt de la part des entreprises pour la mise à l'essai de solutions de transport durable ou autopropulsé de petite et de moyenne envergure dans le parc.
- Dans la mesure du possible, Parcs Canada appuie le travail des municipalités, du district en voie d'organisation, des entreprises de la région, de la Bow Valley Regional Transit Services Commission et d'autres entités qui cherchent à mettre en place des réseaux de transport pour la vallée de la Bow afin de réduire la congestion à l'intérieur et à l'extérieur des collectivités du parc et de faciliter l'accès aux sentiers, aux campings, aux promenades et aux aires de fréquentation diurne.

Stratégie clé 9 : Collectivités du parc

En tant que centres de services aux visiteurs, les collectivités des parcs nationaux des montagnes jouent un rôle essentiel dans l'exécution du mandat de Parcs Canada. Les limites spatiales et les plafonds d'aménagement seront respectés, et les collectivités de parc national fourniront, par des pratiques durables sur le plan écologique, des services et des installations qui concourent directement à l'atteinte des grands objectifs du parc.

Les collectivités de parc national servent principalement de centres de services aux visiteurs. Elles doivent aussi procurer un milieu de vie confortable aux résidents admissibles du parc. Les collectivités doivent assumer ce double rôle tout en préservant un caractère communautaire qui respecte et représente le parc national. Pour préserver ce caractère et assurer la protection des terres environnantes, l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* précise les limites spatiales de chaque collectivité et les surfaces de plancher commerciales maximales que chacune est autorisée à aménager.

Il est estimé que, pendant leur séjour dans le parc national Banff, 80 pour cent des quatre millions de visiteurs du parc s'arrêtent à Banff ou à Lake Louise ou dans les deux collectivités. Pour bon nombre d'entre eux, l'expérience entière se limite à une visite de la ou des collectivités et des secteurs adjacents, alors que, pour d'autres, les collectivités servent de tremplin vers des aventures de plus grande envergure dans le parc. Les collectivités sont des vitrines où sont exposés tous les aspects du patrimoine naturel et culturel du parc, que les visiteurs peuvent découvrir par des possibilités d'éducation bonifiées et par du personnel et des résidents bien renseignés. C'est également là que les nouveaux visiteurs sont initiés à la valeur du parc, à la nécessité d'en faire une utilisation respectueuse et aux moyens de profiter sans danger du plein air.

Les résidents de Banff élisent un maire et un conseil municipal qui sont responsables de la gestion et de l'administration de la collectivité dans certaines limites. La collectivité de Lake Louise, pour sa part, est administrée directement par Parcs Canada avec l'aide et la rétroaction d'un conseil consultatif communautaire.

Le logement des résidents admissibles représente un problème dans les deux localités. Même s'il n'est pas prévu que tous les besoins en logement seront comblés dans les deux collectivités, Parcs Canada continuera de s'employer en priorité à fournir aux résidents admissibles des logements abordables en s'appuyant sur des principes d'aménagement durable du territoire et de transport écologique.

Parcs Canada continuera de s'assurer que toutes les personnes qui occupent des résidences dans les collectivités répondent aux exigences énoncées dans le bail et dans le *Règlement sur les baux et les permis d'occupation des parcs nationaux*. Il les obligera à faire une déclaration solennelle ou sous serment et, au besoin, à fournir de la documentation avant de consentir à toute transaction de location, et il enquêtera sur chaque plainte.

Chaque collectivité de parc est régie par un plan communautaire qui doit être conforme aux orientations énoncées dans le plan directeur et aux lois applicables. Les plans communautaires de Lake Louise et de Banff ont été approuvés par le ministre responsable de Parcs Canada et déposés au Parlement en 2003 et en 2008 respectivement. Ils doivent tous deux être actualisés.

Cette stratégie vise à faire en sorte que les visiteurs se sentent les bienvenus dans le parc et à ce que leurs expériences soient enrichies par la présence de collectivités aménagées de façon réfléchie qui leur offrent une gamme variée de services, d'installations et de possibilités, tout en conservant un caractère communautaire qui respecte le contexte du parc national, le contenu du présent plan directeur et les limites de croissance décrites dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Elle est étroitement liée et sert de complément aux autres stratégies axées sur la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs, les communications et l'éducation ainsi que la protection de l'environnement.

Objectif 9.1 : Voir à ce que Lake Louise et Banff demeurent des centres de services durables et des lieux d'accueil, d'orientation et de rassemblement qui permettent aux visiteurs d'explorer le parc, tout en offrant un milieu de vie confortable aux résidents admissibles.

- Parcs Canada met en œuvre pour la collectivité de Lake Louise un plan d'interprétation qui vise à favoriser la transmission de connaissances sur l'écologie et l'histoire humaine du parc, de même que l'appréciation et le respect de l'environnement local.
- L'aménagement commercial est limité aux zones commerciales et aux surfaces totales décrites à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.
- Parcs Canada améliore les panneaux d'orientation et le réseau de sentiers qui relient les collectivités de Banff et de Lake Louise au reste du parc, pour veiller à ce qu'ils facilitent l'exploration du parc national. Dans la mesure du possible, il tient compte de programmes et de services connexes, par exemple les communications, l'interprétation et les agréments jalonnant les sentiers.
- Des travaux de réduction des risques d'incendie sont exécutés autour de Banff et de Lake Louise. Les lignes d'arrêt existantes sont entretenues de façon à réduire les risques auxquels sont exposées les collectivités, et les impacts possibles sur la sûreté et la connectivité de l'habitat faunique sont pris en compte. De plus, le risque d'incendie dans la vallée de la Bow est réduit grâce à de nouvelles recherches et à l'exécution continue de projets d'éclaircie du combustible et de brûlage dirigé à l'échelle du paysage.
- Selon les intérêts et les priorités des groupes autochtones, Parcs Canada encourage et appuie les
 discussions entre des représentants autochtones et des entreprises en exploitation dans les
 collectivités en vue d'assurer une représentation authentique de la culture et de l'histoire des
 Autochtones et de faciliter leur participation à la vie sociale, culturelle et économique des
 collectivités du parc.
- Dans un délai de cinq ans après l'approbation du présent plan, Parcs Canada dépose au Parlement un plan communautaire actualisé pour Banff et pour Lake Louise. Ces plans communautaires sont compatibles avec le présent plan directeur et les principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement, d'intendance de l'environnement et de conservation du patrimoine, et ils sont conformes à toutes les lignes directrices établies par le ministre pour la tenue d'activités dans les collectivités. Chacun de ces deux plans doit décrire ce qui suit :
 - o la raison d'être et les objectifs de la collectivité;
 - o les terres et les zones commerciales de la collectivité, de même que les surfaces de plancher commerciales maximales autorisées dans chacune des zones, telles qu'elles sont décrites à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*;
 - o la stratégie adoptée pour la gestion de la croissance commerciale;
 - o l'utilisation optimale des terres de la collectivité, eu égard à la vocation et au caractère des terres réservées au logement, aux services publics, à la protection de l'environnement et aux parcs publics;
 - la stratégie de préservation, de protection et de commémoration des ressources patrimoniales;
 - l'approche adoptée pour devenir une collectivité modèle au chapitre de la gestion de l'environnement, du développement durable et du tourisme tout en concourant à l'atteinte de l'objectif d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement;
 - o l'approche globale, les critères de surveillance et le calendrier de reddition de comptes établis afin de présenter les mesures prises négatifs nets sur l'environnement.

7.0 Approche de gestion par secteur

La gestion sectorielle met l'accent sur certains secteurs du parc national qui engendrent des problèmes de gestion complexes, par exemple les secteurs de grande valeur naturelle ou culturelle qui accueillent de nombreux visiteurs, qui suscitent un vif intérêt public et qui renferment une infrastructure importante (biens bâtis). Il faut souvent accorder à ces secteurs une attention particulière et y appliquer des mesures spéciales pour en protéger les écosystèmes naturels et en préserver l'intégrité écologique tout en favorisant la création d'expériences de grande qualité pour les visiteurs. Dans le cas du parc national Banff, les trois secteurs suivants nécessitent ce niveau d'attention : la ville de Banff, le secteur de Lake Louise et le secteur du réservoir Minnewanka.

7.1 Ville de Banff

Officiellement constituée en municipalité de l'Alberta en 1990, la collectivité de Banff aspire à être un chef de file mondial de la protection de l'environnement et un modèle de tourisme durable. En tant que collectivité de parc national, elle doit, par ses politiques, ses programmes et ses pratiques, continuer de témoigner d'un engagement exemplaire à l'égard de l'intendance environnementale et d'encourager les visiteurs à apprécier le patrimoine naturel et culturel ainsi que la beauté et la majesté de l'une des aires protégées les plus importantes de la planète.

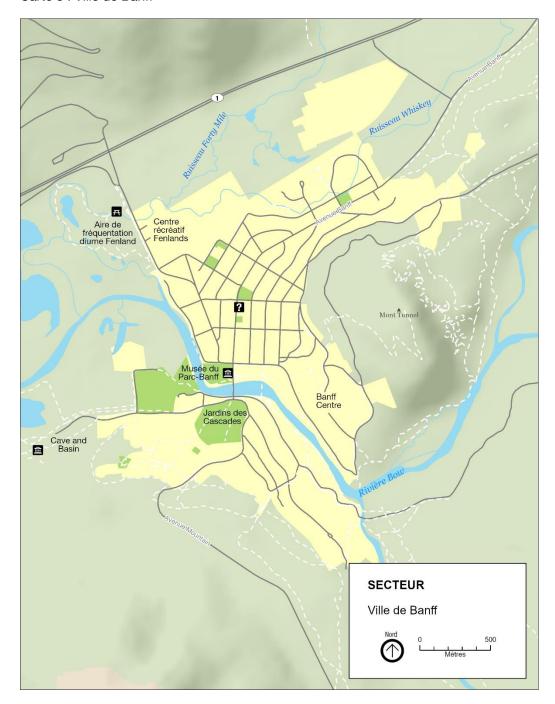
Banff s'est dotée d'une structure de gouvernance unique en son genre qui est liée au cadre législatif et stratégique de Parcs Canada, en particulier au *Plan directeur du parc national du Canada Banff*, à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (L.C. 2000, ch. 32) ainsi qu'à diverses lois et politiques environnementales.

L'accord de constitution conclu par le gouvernement de l'Alberta et le Canada (et les modifications qui y ont été apportées jusqu'au 21 mai 1998 inclusivement) décrit comme suit la raison d'être et les objectifs de la ville :

- continuer de faire partie d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO;
- servir principalement de centre pour les visiteurs du parc et leur fournir un hébergement ainsi que d'autres biens et services;
- fournir la gamme la plus large possible de services d'interprétation et d'orientation aux visiteurs du parc;
- conserver un caractère communautaire qui cadre avec le milieu naturel environnant;
- fournir un milieu de vie confortable aux personnes qui doivent y habiter afin de lui permettre d'exercer sa fonction première.

L'accord de constitution décrit également les droits, les obligations, les pouvoirs, les responsabilités et les fonctions de l'administration municipale, et il confère au ministre responsable de Parcs Canada le titre de propriété du territoire, les pouvoirs sur les questions environnementales (y compris les mesures d'atténuation nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement) et la responsabilité d'approuver les règlements municipaux sur l'aménagement du territoire. Il exige que les règlements et les décisions du conseil et de l'administration de la municipalité de Banff soient conformes au plan directeur et aux autres lois applicables, notamment celles qui établissent les limites spatiales de la ville et les superficies commerciales maximales autorisées (*Loi sur les parcs nationaux du Canada*, 2000).

Carte 3: Ville de Banff



Les superficies commerciales maximales autorisées par l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* s'élèvent à 361 390 mètres carrés dans la collectivité, soit la somme de ce qui suit : les surfaces qui étaient déjà aménagées dans les zones commerciales de la ville en juin 1998 ou que Parcs Canada avait approuvées antérieurement et une superficie commerciale supplémentaire encore non aménagée de 32 516 mètres carrés (350 000 pieds carrés).

Cet espace commercial est maintenant entièrement attribué. Lorsqu'il aura été complètement aménagé, tous les projets d'aménagement futurs devront nécessairement consister en des travaux de réaménagement. Même si l'aménagement et le réaménagement relèvent du pouvoir discrétionnaire de l'administration municipale, Parcs Canada veille à ce que les projets d'aménagement et les autres activités se conforment aux normes environnementales, au plan directeur et aux limites décrites dans la législation.

Il est prévu que les projets d'aménagement commercial entrepris dans la ville seront confinés aux zones commerciales décrites à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Cependant, il convient de souligner la présence de certaines installations commerciales antérieures au zonage actuel dans d'autres secteurs de la ville. Dans la plupart des cas, ces installations hébergent des activités auxiliaires ou secondaires et se trouvent dans des zones résidentielles (p. ex. gîtes touristiques ou auberges et entreprises à domicile) et, à l'occasion, dans des zones de services publics (p. ex. centres d'information et musées assortis de boutiques de cadeaux, qui constituent des activités secondaires). Il est prévu que les activités existantes exercées dans ces installations se poursuivront, mais qu'elles nécessiteront une gestion soigneuse au fil des ans.

La ville de Banff devra se concentrer sur plusieurs dossiers dans la prochaine décennie, notamment :

- la mise en place de mesures pour contrer les effets du changement climatique;
- la promotion et le développement continus de moyens de transport actif durables, dont un service de transport en commun entre Calgary et la vallée de la Bow (incluant Canmore, Banff et Lake Louise);
- la réduction de la congestion sur les routes;
- la promotion du transport actif;
- la protection civile;
- la fourniture de logements aux résidents admissibles dont les besoins ne sont pas comblés par le marché:
- la poursuite des efforts déployés pour que Banff reste un lieu de villégiature, de résidence et de travail dynamique et riche sur le plan culturel pour les générations à venir.

Objectif 7.1.1 : Aider la ville à atteindre les objectifs décrits dans son accord de constitution de manière durable et conforme aux politiques et aux lois applicables au parc national.

- Les installations de Banff répondent aux exigences suivantes :
 - Éviter d'obstruer les panoramas qui s'offrent aux piétons au centre-ville, le long de l'avenue Banff, de la rue Bear, de la rue Buffalo, de la rue Beaver et de l'avenue Bow, ainsi que sur le sentier de la Rivière-Bow. Ces panoramas comprennent : la vue sur le mont Cascade depuis l'avenue Banff et la rue Muskrat, la vue sur le mont Rundle depuis la rue Buffalo et le parc Central, ainsi que la vue sur le mont Bourgeau depuis le sentier de la Rivière-Bow et le pont de l'avenue Banff.
 - Assurer le respect des principes Intelli-feu.
 - Respecter les processus naturels dans la mesure du possible, notamment en restant hautement perméables à la faune, en réduisant la pollution lumineuse et en restreignant la propagation de la végétation non indigène.
- Pour que le plus grand nombre possible de bâtiments serve au logement des résidents admissibles, les surfaces disponibles et le caractère des zones résidentielles sont maximisés par les moyens suivants :
 - O Dans les cas où l'activité commerciale représente la vocation principale d'une parcelle située dans une zone résidentielle (p. ex. auberge de type gîte touristique, établissement de restauration ou station-service), l'augmentation de la surface de plancher brute est interdite; il en va de même pour le déplacement, la cession ou le transfert de cette activité à une autre parcelle non située dans une zone commerciale.
 - L'administration municipale plafonne le nombre d'entreprises à domicile autorisées (y compris les gîtes touristiques et les auberges de type gîte touristique) dans les zones résidentielles.

- Les auberges de type gîte touristique qui n'ont pas été en exploitation et qui n'ont pas détenu de permis de Parcs Canada de manière continue pendant au moins cinq années consécutives avant le 2 janvier 1990 sont interdites, tout comme celles qui ont cessé leurs activités ou laissé échoir leur permis pendant au moins 12 mois.
- La ville est représentative de son statut de collectivité de parc national et elle se fond dans le paysage environnant. Pour ce faire, elle veille à ne pas réduire les superficies nettes désignées PP (forêt-parc publique) et PE (protection de l'environnement) en deçà des niveaux établis au 31 décembre 2021, et elle interdit tout projet d'aménagement commercial dans ces zones.
- Les installations de la zone PS (services publics) se limitent à celles qui ont une vocation institutionnelle, gouvernementale, éducative ou communautaire et qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des résidents admissibles. Les installations commerciales sont interdites dans cette zone, sauf s'il s'agit d'installations auxiliaires qui servent à appuyer la vocation institutionnelle, gouvernementale, éducative ou communautaire principale du bâtiment ou de la parcelle. Les activités et installations non conformes qui existaient déjà dans cette zone en juin 1998 bénéficient d'une protection des droits acquis.
- L'administration municipale veille à ce que les impacts des activités opérationnelles et des projets connus et en cours dans la ville soient bien compris et à ce que les stratégies de gestion de l'environnement et d'atténuation qui s'imposent soient clairement définies. À cette fin, elle soumet les documents suivants à l'approbation de Parcs Canada :
 - o en 2023, une évaluation d'impact courante préapprouvée pour les activités courantes applicables à l'intérieur de la collectivité et dans les secteurs adjacents qui relèvent de sa responsabilité;
 - o en 2023, une évaluation d'impact liée à son permis de prélèvement d'eau pour l'approvisionnement en eau potable et l'élimination des eaux usées de la collectivité;
 - o en 2025, une analyse et une évaluation de ses réseaux de collecte des eaux pluviales afin d'orienter le contenu des futures politiques de gestion des eaux pluviales, qui serviront à leur tour de point de départ pour l'élaboration du plan de gestion des eaux pluviales.
- Parcs Canada termine le groupement des terres du côté est du pâté de maisons 200 de l'avenue Banff pour les besoins du parc national, en particulier pour l'aménagement d'installations qui renforcent les liens entre le centre-ville de Banff et le reste du parc, qui aident les visiteurs à mieux comprendre l'écologie et l'histoire humaine du secteur et qui les amènent à appuyer la conservation. Les futurs projets de réaménagement de ces parcelles tiennent compte de leur emplacement au cœur de la vie civique de la ville, intègrent des normes élevées de conception urbaine, d'architecture paysagère et de durabilité environnementale, et reflètent les solides lignes directrices de la ville en matière d'esthétique et d'architecture des montagnes. Ces règles s'appliquent aussi aux espaces publics associés aux installations. À court terme, Parcs Canada et la municipalité de Banff travaillent ensemble afin de favoriser la création d'un espace ouvert dynamique et intégré au centre-ville.

7.2 Secteur de Lake Louise

Le secteur de Lake Louise occupe un territoire de 22 500 hectares au cœur du parc national Banff. Il s'étend jusqu'à la limite des parcs nationaux Banff et Yoho à l'ouest et jusqu'au col Boulder à l'est, et il englobe le lac Louise et le lac Moraine, le village de Lake Louise ainsi que la station de ski Lake Louise. Ce secteur est coupé en deux par la haute Bow, la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique, les quatre voies de la Transcanadienne et plusieurs routes secondaires. Les lacs alpins aux eaux turquoise situés au pied des pics de la ligne continentale de partage des eaux donnent accès à des panoramas splendides et emblématiques qui attirent des millions de visiteurs par année. Il s'agit de l'une des destinations les plus courues des parcs des montagnes, et l'affluence se chiffrait à environ 3,25 millions de personnes en 2018².

Le côté ouest de la rivière Bow est sillonné d'environ 72 kilomètres de sentiers, et le côté est, de 18 kilomètres de sentiers. Pendant les mois d'été, la plupart des visiteurs s'éloignent peu des aires d'observation des panoramas et des sentiers qui bordent le lac ou des belvédères aménagés près du téléphérique de la station de ski Lake Louise. Un faible pourcentage de visiteurs explore les sentiers d'une

² Données tirées des compteurs de circulation et fondées sur une estimation de 2,4 personnes par véhicule.

journée qui mènent au lac Agnes, à la plaine des Six Glaciers ou aux lacs Consolation. Certains cherchent à s'immerger plus profondément dans la nature en parcourant des sentiers de plus longue durée en milieu sauvage ou en s'adonnant à l'alpinisme. En hiver, les possibilités récréatives comprennent le patinage, le ski nordique, la raquette, le ski de randonnée, l'escalade sur glace et le ski alpin à la station de ski Lake Louise.

Ce secteur est également important pour la faune. En effet, deux corridors fauniques traversent la vallée parallèlement à la rivière. Le corridor Fairview, du côté sud-ouest, se trouve entre le village de Lake Louise, et le lac Louise, tandis que le corridor Whitehorn, du côté nord-est, est délimité par la clôture de la Transcanadienne et les pentes intermédiaires boisées du mont Whitehorn. Ces corridors représentent des axes de déplacement importants pour les espèces qui préfèrent se tenir à l'écart des humains dans un secteur contraint par de l'infrastructure et des pentes de montagne escarpées. Ils procurent aussi un habitat aux animaux résidents qui s'éloignent peu de ce secteur. En outre, le secteur de Lake Louise fait partie du territoire de reproduction du grizzli. Le maintien d'un habitat sûr pour les ours et la réduction des risques d'affrontements humains/animaux sauvages constituent des objectifs clés.

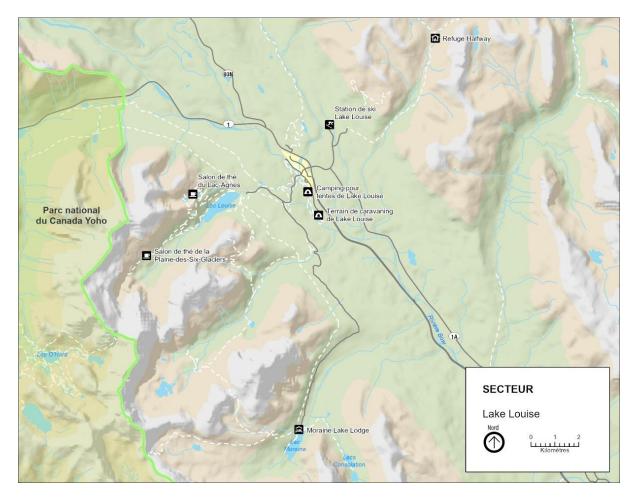
La forte affluence pendant les saisons sans neige a engendré un certain nombre de problèmes de gestion dans le secteur de Lake Louise. Le volume de circulation dépasse souvent la capacité d'accueil des terrains de stationnement et de l'infrastructure routière. Les terrains de stationnement des lacs Louise et Moraine sont souvent pleins dès le lever du soleil, et les routes sont engorgées par des files de véhicules qui peuvent s'étendre jusqu'à la Transcanadienne. Les installations d'appui aux visiteurs, telles que les toilettes, les aires de pique-nique et les voies d'arrêt, dépassent souvent leur point de saturation, ce qui pourrait ternir l'expérience du visiteur et engendrer des impacts sur l'environnement, dont la perturbation de la faune, une perte d'efficacité des corridors fauniques et des dommages causés à la végétation.

Parcs Canada a pris de nombreuses mesures pour accroître l'intégrité écologique et enrichir l'expérience du visiteur dans le secteur de Lake Louise. Des mesures destinées à réduire les affrontements humains/animaux sauvages ont été instaurées, dont des exigences visant la randonnée à quatre, l'amélioration des lignes de vue le long des sentiers de randonnée et la fermeture temporaire de secteurs, au besoin. Les installations d'appui aux visiteurs, notamment les toilettes, les centres d'accueil et les panneaux d'interprétation, ont subi des améliorations. Un réseau de navettes a été mis en place afin d'enrichir l'expérience du visiteur et de réduire la congestion sur les routes. Ce réseau est en voie d'intégration avec le réseau régional de transport en commun.

Les travaux de préservation et de rétablissement de l'intégrité écologique se concentreront sur l'accroissement de la connectivité de l'habitat, la réduction des affrontements humains/animaux sauvages et la diversification des parcelles d'habitat afin d'accroître les bienfaits pour la faune et de réduire les risques d'incendie. Les efforts déployés pour enrichir l'expérience du visiteur seront focalisés sur la création d'un réseau de transport en commun intégré, l'amélioration des communications et l'accroissement de l'accessibilité et du caractère inclusif des installations et des services destinés aux visiteurs. Le secteur de Lake Louise demeurera une destination courue, mais les réseaux de transport, les installations d'appui aux visiteurs et les stratégies de gestion seront conçus de manière à ce qu'ils puissent accueillir un nombre durable de voyageurs tout en permettant à la faune de continuer d'occuper le territoire et d'y circuler. Les visiteurs seront bien renseignés avant leur arrivée, de sorte qu'ils pourront planifier leurs activités en conséquence et bien s'y préparer.

Parcs Canada élaborera une stratégie pour le secteur de Lake Louise en se fondant sur les objectifs énoncés ci-dessous et il adaptera son approche au fur et à mesure qu'il approfondira ses connaissances ou que les conditions changeront. Cette stratégie reposera principalement sur un réseau de transport en commun durable étayé par au moins une aire de rassemblement centrale et un terrain de stationnement collecteur. Le réseau sera conçu pour maximiser l'utilisation de l'infrastructure locale, appuyer des expériences de grande qualité et permettre aux visiteurs d'accéder aux principales attractions et d'en sortir en toute sécurité.

Carte 4 : Secteur de Lake Louise



Objectif 7.2.1 : Préserver et rétablir l'intégrité écologique et veiller à ce que la faune puisse occuper les corridors fauniques Whitehorn et Fairview et s'y déplacer en toute sécurité.

- Le débit de circulation demeure faible sur Lake Louise Drive et Whitehorn Road pendant les périodes cruciales pour la faune afin de lui permettre de se déplacer.
- Les sentiers entre le village de Lake Louise et le lac Louise sont soumis à une évaluation, et, dans la mesure du possible, leur tracé est modifié de manière à accroître l'efficacité des corridors tout en continuant d'offrir des possibilités appropriées aux visiteurs.
- L'aire de pique-nique Fairview fait l'objet d'une évaluation qui porte également sur des emplacements de rechange permettant de concilier les objectifs d'expérience du visiteur et de protection de l'environnement pour le secteur.
- Des passages pour animaux sont installés aux endroits nécessaires afin de préserver la connectivité.
- Des travaux d'éclaircie conçus pour réduire les risques d'incendie et améliorer l'habitat faunique sont réalisés sur une parcelle de 375 hectares de forêt dans les corridors Fairview et Whitehorn.
- Des mesures visant à réduire les risques d'affrontements humains/animaux sauvages sont mises en place, notamment l'entretien de lignes de vue appropriées le long des sentiers, le retrait des éléments non indigènes qui attirent la faune et l'amélioration de l'habitat faunique à l'écart des zones de forte affluence humaine.

• Des travaux de gestion de la végétation sont exécutés aux abords de la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique dans le but de réduire les sources d'attraction de la faune, d'améliorer les lignes de vue et de dégager des issues permettant aux animaux de s'échapper.

Objectif 7.2.2 : Enrichir l'expérience du visiteur partout dans le secteur de Lake Louise par la mise en place d'un réseau intégré de transport en commun et la prestation d'installations et de services accessibles et inclusifs.

Cibles

- Parcs Canada élabore un plan stratégique pour la mise en place, dans le secteur de Lake Louise, d'un réseau de transport en commun durable et entièrement opérationnel qui tient compte des considérations entourant les mesures d'urgence et l'intervention, et il en fait une composante du réseau élargi de transport durable des personnes dans le parc.
- La possibilité de déplacer le parcobus des navettes à destination des lacs Louise et Moraine à la station de ski Lake Louise est explorée.
- Les installations d'appui aux visiteurs dans le village de Lake Louise ainsi qu'aux lacs Louise et Moraine, notamment les toilettes, les aires de fréquentation diurne, les allées piétonnières et les belvédères, font l'objet d'améliorations qui permettent d'en accroître l'accessibilité pour des visiteurs d'une large gamme d'identités sociales et de capacités, ainsi que de répondre à la demande en période d'affluence maximale.
- Les communications préalables au voyage permettent aux visiteurs de bien planifier leurs expériences et de se faire des attentes réalistes concernant les destinations qu'ils souhaitent explorer dans le secteur de Lake Louise.

7.3 Secteur du réservoir Minnewanka

Le secteur du réservoir Minnewanka figure parmi les principaux pôles d'attraction du parc. Il englobe la boucle Minnewanka, le réservoir Johnson, le lac Two Jack et le réservoir Minnewanka jusqu'à sa rive ouest. Ce secteur abrite plusieurs aires de fréquentation diurne, dont les étangs Cascade et Upper Bankhead, les deux campings du Lac-Two Jack (le camping principal et le camping au bord du lac), des campings d'arrière-pays le long de la rive du réservoir Minnewanka ainsi que des sentiers de randonnée d'une journée. Il renferme aussi un certain nombre de ressources culturelles et industrielles, notamment Sheep Point, Lower Bankhead, Anthracite, le barrage de 1912 et les sites submergés de Minnewanka Landing.

Grâce à ses routes, à ses paysages alpins, à ses caractéristiques culturelles et à sa vaste gamme de possibilités récréatives, le secteur du réservoir Minnewanka est l'une des destinations du parc national Banff qui proposent les expériences les plus accessibles et les plus recherchées aux confins de la nature sauvage. Résidents et visiteurs peuvent s'adonner à la randonnée, au vélo sur route et hors route, au camping, à la baignade, aux pique-niques, à la plongée autonome, au ski de fond, à des excursions en embarcation à pagaie, à la navigation de plaisance motorisée et non motorisée, à la pêche, à l'observation de la faune, au patinage sur glace, à la raquette, au tourisme et à des excursions guidées commerciales. Les aires de fréquentation diurne et les abris de pique-nique des étangs Cascade, du réservoir Johnson, du lac Two Jack et du réservoir Minnewanka sont les plus fréquentés du parc. De même, les deux campings du Lac-Two Jack (le camping principal et le camping du bord du lac) affichent « complet » tout au long de la saison estivale. Le secteur donne également accès aux chaînons frontaux nord des Rocheuses, qui offrent à leur tour d'innombrables possibilités d'excursions de randonnée pédestre, de camping et d'équitation de plusieurs jours dans une nature sauvage incomparable.

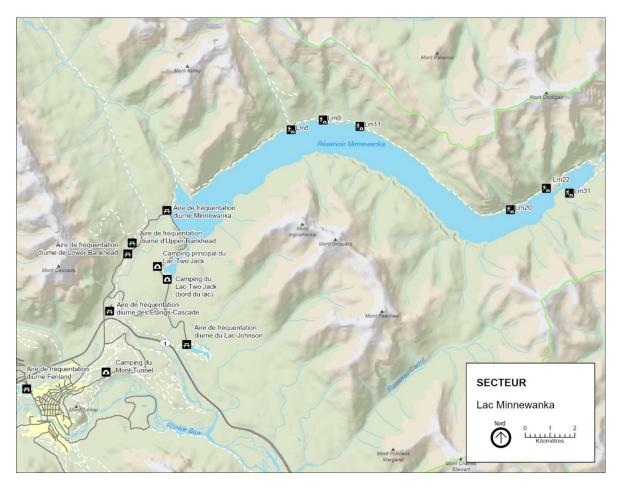
Il est estimé qu'environ le quart des visiteurs du parc, environ un million de personnes par année, séjournent dans le secteur du réservoir Minnewanka. Malgré la présence de produits d'interprétation ici et là, Parcs Canada manque des occasions de transmettre des renseignements supplémentaires au sujet de la valeur et de l'importance du parc. Il en va de même pour la signalisation : si des progrès considérables ont été accomplis à cet égard, Parcs Canada gagnerait malgré tout à poursuivre ses efforts pour améliorer ses panneaux d'orientation, particulièrement autour du réservoir Minnewanka proprement dit.

Il existe peu de sentiers pour raccorder les nombreuses installations d'appui aux visiteurs concentrées dans un secteur relativement petit. Par conséquent, malgré l'instauration d'un réseau de transport en commun ces dernières années, la plupart des usagers tendent à accéder à ce secteur et à s'y déplacer en véhicule particulier. Le débit de circulation a augmenté d'environ 50 pour cent au cours des dix dernières années, et 75 pour cent de cette hausse est enregistrée entre mai et la fin de septembre.

Au cours du dernier siècle, le secteur a subi l'influence d'une forte présence humaine attribuable à l'exploitation houillère, à l'aménagement hydroélectrique, à l'extraction de gravier, à la construction routière et à la création d'installations récréatives. Le secteur englobe en outre une partie de l'écorégion montagnarde du parc, qui représente un habitat de prédilection pour la faune. C'est également là où se trouvent les corridors fauniques Norquay-Cascade et Two Jack, de même qu'un certain nombre d'autres caractéristiques revêtant une grande valeur écologique et plusieurs sites culturels importants, dont des mines abandonnées à Bankhead et à Anthracite et les ressources archéologiques submergées du réservoir Minnewanka. Sur le plan écologique, les deux principales sources d'inquiétude concernent, d'une part, le risque d'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans un lac ou un cours d'eau du secteur par la voie des loisirs nautiques et, d'autre part, la nécessité de rétablir le débit naturel de la Cascade pour soutenir et conserver une population de poissons indigènes.

Des niveaux élevés de congestion ont été enregistrés le long de la boucle Minnewanka et dans les principaux terrains de stationnement du réservoir Minnewanka, du réservoir Johnson et du lac Two Jack, tout comme des conflits entre automobilistes et cyclistes et entre randonneurs et adeptes du vélo de montagne. Pendant les mois d'hiver, la partie ouest de la boucle Minnewanka est fermée à la circulation pour permettre à la faune de se déplacer sans contrainte dans le corridor Norquay-Cascade. Il est encore impossible de définir avec certitude les incidences de la multiplication et de l'évolution des loisirs d'hiver dans ce secteur, par exemple le vélo de montagne d'hiver et le ski cerf-volant, qu'ils soient envisagés isolément ou avec d'autres activités existantes et avec les niveaux de fréquentation actuels.

Parcs Canada s'est donné comme objectif de continuer à accueillir dans le secteur du réservoir Minnewanka des visiteurs et des résidents à la recherche d'un décor naturel saisissant pour la tenue d'activités récréatives authentiques et de grande qualité accessibles en véhicule ou par des moyens de transport autopropulsé. Le secteur représentera une attraction clé pour ceux et celles qui veulent profiter de loisirs nautiques, se renseigner sur l'histoire humaine et culturelle du parc et s'adonner à une gamme variée d'autres activités compatibles avec les contraintes et les buts écologiques d'un territoire situé à proximité de vastes étendues de nature sauvage. Relié à la ville de Banff et à ses services par un réseau d'autobus et de sentiers commode, le secteur du réservoir Minnewanka continuera de proposer des possibilités de loisirs. Il jouera un rôle d'aire de fréquentation diurne, de sorte qu'il sera interdit d'y aménager d'autres installations d'hébergement. Le réaménagement des installations existantes sera permis moyennant le respect des paramètres décrits dans le présent plan ainsi que d'autres politiques et lois applicables.



Carte 5 : Secteur du réservoir Minnewanka

Objectif 7.3.1 : Gérer le secteur du réservoir Minnewanka suivant un plan sectoriel élaboré conjointement avec des intervenants et des groupes autochtones et réunissant les caractéristiques suivantes : conformité avec le but présenté ci-dessus, respect des paramètres de gestion écologique du secteur, intégration de mesures permettant l'accès et la sortie sécuritaires des usagers du parc et prise en compte de ce qui suit :

- niveaux d'affluence, profils de fréquentation et types d'activité humaine actuels et prévus;
- capacité d'accueil de l'infrastructure (sentiers, routes, terrains de stationnement et autres installations);
- attentes des visiteurs et nature des expériences souhaitées;
- points de congestion et de conflit entre groupes d'usagers dans le contexte actuel et dans l'avenir;
- possibilités d'expansion, de raccordement et d'amélioration des moyens d'interprétation et d'information sur le patrimoine naturel et culturel;
- possibilités de mieux gérer la consommation des ressources (eau et électricité), de réduire et de gérer les déchets, ainsi que d'adopter des approches innovatrices et des technologies vertes;
- possibilités de raccorder les installations récréatives tout en appuyant le transport autopropulsé grâce à un sentier polyvalent qui relierait le réservoir Minnewanka, les deux campings du Lac-Two Jack (le camping principal et le camping au bord du lac), le lac Johnson, les étangs Cascade et la collectivité de Banff;
- gestion des personnes en cas d'urgence;
- éventuelles propositions d'aménagement ou de réaménagement;
- effets cumulatifs et transfrontaliers et ramifications possibles;
- gestion des activités nautiques et de l'accès dans le contexte du risque d'introduction d'espèces envahissantes.

Sous réserve des résultats de l'examen environnemental du plan sectoriel, la restructuration de certains services et de certaines installations peut être envisagée, dans la mesure où elle permet de régler des problèmes liés à l'environnement et à la sécurité publique tout en enrichissant l'expérience du visiteur.

Cibles

- D'ici la fin de 2022, Parcs Canada rédige, seul ou avec des partenaires, une description des profils de fréquentation, des types d'activité humaine et des caractéristiques démographiques des visiteurs ainsi que de la capacité d'accueil de l'infrastructure du secteur.
- D'ici 2024, le plan élaboré pour le secteur du réservoir Minnewanka et l'évaluation environnementale stratégique correspondante (réalisée conformément à la directive de 2019 de Parcs Canada sur l'évaluation d'impact) sont soumis à l'examen et à la rétroaction du public et des Autochtones.
- Parcs Canada collabore avec la société Trans-Alta afin de veiller à ce que les données scientifiques les plus récentes sur les cours d'eau, y compris l'analyse des débits écologiques, soient appliquées aux opérations de l'entreprise pour garantir un régime d'écoulement approprié et durable qui permet de préserver la connectivité et la santé de l'écosystème dans l'avenir ainsi que d'accroître la résilience face aux pressions attendues du changement climatique. Ces mesures sont soumises à un examen tous les cinq ans.

8.0 Zonage et réserve intégrale désignée

8.1 Zonage

Le système de zonage des parcs nationaux de Parc Canada est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité d'appuyer celles-ci. Le système de zonage se divise en cinq catégories :

- Zone I Préservation spéciale
- Zone II Milieu sauvage
- Zone III Milieu naturel
- Zone IV Loisirs de plein air
- Zone V Services du parc

Zone I – Préservation spéciale

Les secteurs de zone I méritent une attention et une protection particulières parce qu'ils contiennent ou soutiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition, ou parce qu'ils figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès en véhicule à moteur y est interdit. Voici les secteurs de zone I du parc national Banff : le secteur Clearwater-Siffleur, les prés et le réseau de cavernes Castleguard, le secteur du marais Cave and Basin et le site archéologique Christensen. La zone I occupe environ 10 pour cent de la superficie du parc. Le présent plan ne propose aucun changement touchant à la zone I.

Zone II – Milieu sauvage

Les secteurs de zone II représentent bien la région naturelle et sont conservés à l'état sauvage. L'objectif clé consiste à préserver les écosystèmes avec un minimum d'intervention humaine. Ces secteurs offrent aux visiteurs la possibilité de faire l'expérience des valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc grâce à des loisirs de plein air qui dépendent d'écosystèmes intacts et qui nécessitent un minimum de services et d'installations rudimentaires. Pour cette raison, l'accès et la circulation en véhicule à moteur y sont interdits. La zone II occupe environ 87 pour cent de la superficie du parc.

Le présent plan prévoit certains changements à la zone II à la suite des mesures suivantes :

- officialisation des limites spatiales des trois stations de ski en exploitation dans le parc après la réduction de la superficie de leur domaine à bail et l'approbation de leurs lignes directrices particulières respectives; les parcelles retranchées sont ajoutées à la zone II et comprennent 133,1 hectares de la station de ski Norquay, 61 hectares de la station de ski Sunshine Village et 1 025 hectares de la station de ski Lake Louise;
- transfert de la cuvette West (une parcelle de 194 hectares de la station de ski Lake Louise) de la zone II à la zone III;
- transfert de la cuvette Hidden (une parcelle de 180 hectares de la station de ski Lake Louise) de la zone II à la zone IV;
- retrait d'un court tronçon du sentier du Château-d'Eau (environ 0,3 kilomètre) de la zone II pour corriger une erreur cartographique; ainsi, c'est une parcelle de 8,2 hectares qui est retranchée de cette zone pour être ajoutée à la zone III;
- retranchement de la zone II de certains tronçons du sentier Tramline et de la boucle de la Rivière-Bow pour les placer dans la zone III afin de corriger des erreurs cartographiques; cette mesure donne lieu à un agrandissement de 28 hectares de la zone III et à une diminution correspondante de la superficie de la zone II (aucun changement n'est apporté à la superficie de la réserve intégrale);
- petits rajustements cartographiques pour illustrer plus clairement les zones tampons de domaines à bail et de secteurs aménagés à l'extérieur du couloir de la Transcanadienne.

Les changements associés aux stations de ski sont conformes à la politique de longue date de Parcs Canada sur la gestion des stations de ski, et chacun a été soumis à une évaluation d'impact et à un examen public distincts. Les modifications résumées ci-dessus donnent lieu à une augmentation nette d'environ 808 hectares de la superficie de la zone II du parc. La superficie exacte sera déterminée à l'issue de travaux d'arpentage.

Zone III - Milieu naturel

Les secteurs de zone III permettent aux visiteurs de découvrir le patrimoine naturel et culturel du parc par des activités de plein air nécessitant un minimum de services et d'installations rustiques. L'accès en véhicule à moteur est autorisé, mais contrôlé. Les routes d'accès et les parcelles associées aux établissements d'hébergement commerciaux de l'arrière-pays font partie de la zone III, qui occupe un peu moins de 1 pour cent de la superficie du parc. Comme il a été mentionné plus tôt, le présent plan directeur intègre à la zone III la cuvette West et plusieurs petites parcelles nécessaires aux opérations de déclenchement préventif d'avalanches (79 hectares) en périphérie de la station de ski Lake Louise. De courts tronçons de sentiers sont également ajoutés à la zone III afin de corriger des erreurs cartographiques.

Zone IV – Loisirs de plein air

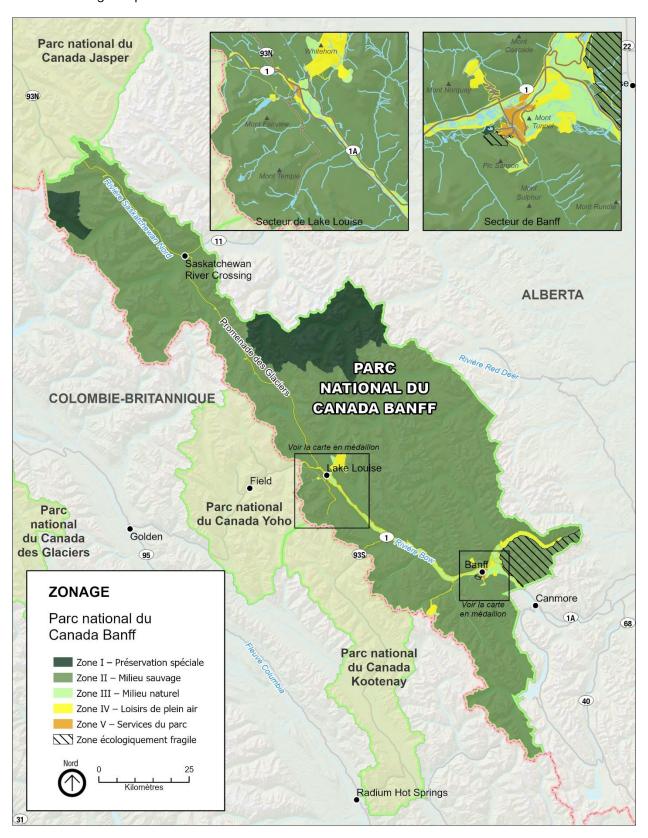
La zone IV abrite uniquement de petites parcelles pouvant accueillir une vaste gamme d'activités qui permettent aux visiteurs de comprendre les valeurs patrimoniales du parc, de les apprécier et d'en profiter pleinement. Y sont fournis des installations et des services essentiels qui nuisent le moins possible à l'intégrité écologique du parc. L'accès direct en véhicule à moteur en est la caractéristique déterminante. Les plans directeurs peuvent cependant contenir des dispositions visant à limiter l'accès et la circulation en véhicule particulier. Dans le parc national Banff, voici les secteurs qui font partie de la zone IV : le couloir de la Transcanadienne et de la voie ferrée, les aires de fréquentation diurne, les stations de ski et le réservoir Minnewanka. Le présent plan directeur retranche une étendue d'environ 1 298 hectares de la zone IV pour la déplacer dans les zones II et III, à la suite de la réduction de la superficie du domaine à bail des stations de ski et d'une modification du zonage des parcelles servant au déclenchement préventif d'avalanches.

Par suite de l'approbation du plan à long terme de la station de ski Lake Louise et de son évaluation d'impact détaillée, la cuvette Hidden a été retranchée de la zone II et intégrée à la zone IV de façon à y permettre la tenue d'opérations commerciales liées au ski dans l'avenir. Une parcelle de plus grande superficie qui fait partie des cuvettes Purple et Wolverine passe de la zone IV à la zone II. En outre, le plan directeur réduit la superficie de la zone IV par suite d'une redéfinition des limites spatiales des stations de ski, de l'inclusion des parcelles retranchées à la zone II ainsi que de la correction de légères incohérences relatives aux zones tampons dans les plans antérieurs, tel qu'il a été mentionné plus tôt dans la présente section. La zone IV occupe environ 2 pour cent de la superficie du parc.

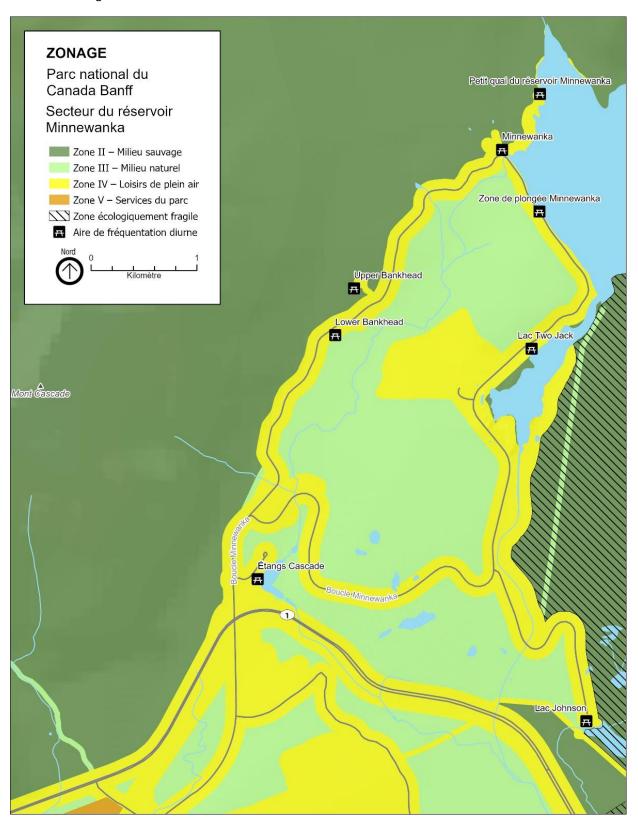
Zone V – Services du parc

La zone V réunit les parcelles affectées aux services aux visiteurs et aux installations de soutien. Dans le cas du parc national Banff, cette zone englobe la ville de Banff et le village de Lake Louise. Le présent plan ne prévoit aucun changement à la zone V, qui occupe environ 0,07 pour cent de la superficie du parc.

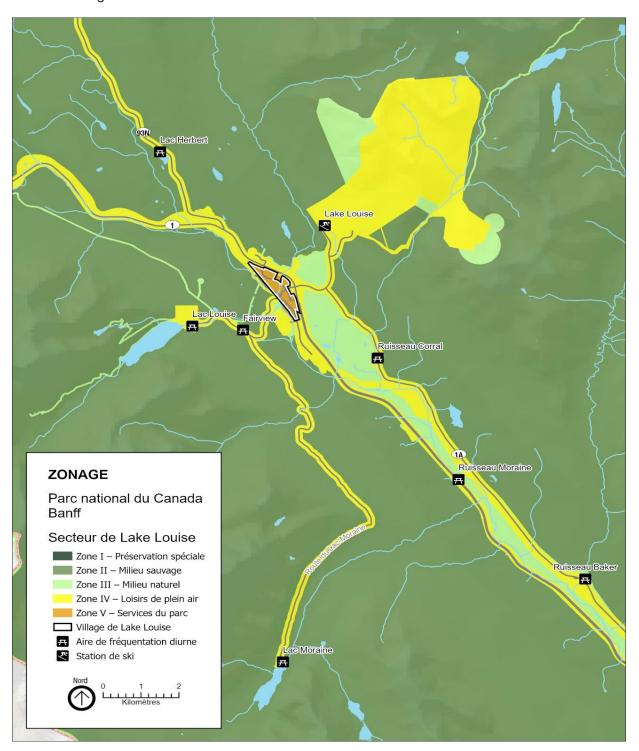
Carte 6 : Zonage du parc national Banff



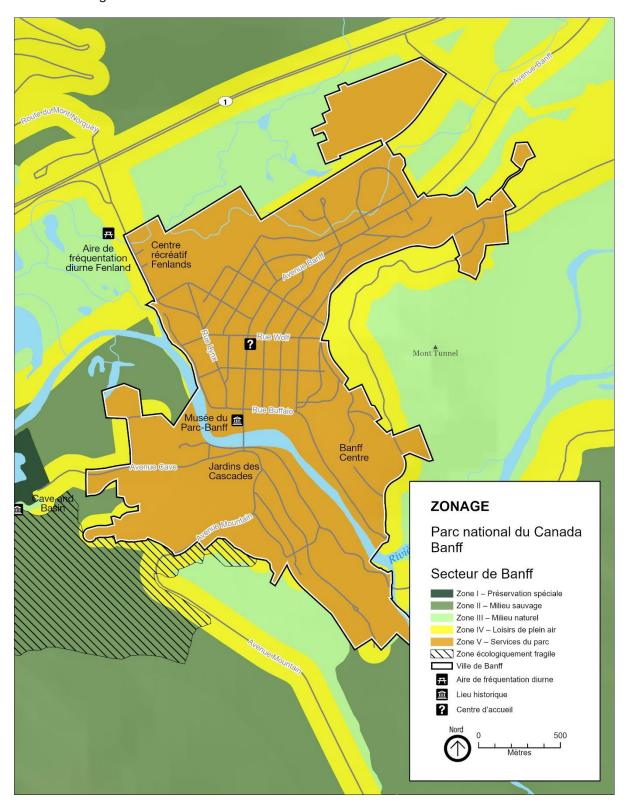
Carte 7 : Zonage du secteur du réservoir Minnewanka



Carte 8 : Zonage du secteur de Lake Louise



Carte 9 : Zonage du secteur de Banff



Sites écologiquement fragiles

Cette désignation s'applique à des secteurs renfermant des caractéristiques importantes et sensibles qui nécessitent des mesures de protection spéciales.

Les milieux humides des lacs Vermilion – C'est en 1986 que les milieux humides des lacs Vermilion ont été délimités et classés parmi les « aires naturelles d'importance » du parc national Banff (Special Resources of Banff National Park, Achuff, Pengelly et White). Bordés au nord par la Transcanadienne et la rivière Bow, ils s'étendent vers l'ouest à partir de la route d'accès au bloc des services d'entretien. Ce secteur abrite une grande diversité d'espèces végétales, dont bon nombre sont rares et importantes, et procure un habitat à tout un éventail d'oiseaux, de mammifères et d'espèces aquatiques. Le secteur renferme aussi de nombreuses caractéristiques particulières : des lacs, des étangs, des sources, des oiseaux rares, des espèces de poissons en péril, un lieu d'hivernage pour l'orignal, des lieux de mise bas pour le wapiti et des dépôts minéraux pour les ongulés. Les terrains alluviaux du côté nord et du côté est des lacs et les milieux humides adjacents recèlent de nombreuses ressources archéologiques importantes qui datent d'au moins 10 700 ans. Ressource limitée et menacée à l'échelle mondiale, les milieux humides soutiennent des niveaux élevés de biodiversité et fournissent une multitude de services écosystémiques, dont la conservation des eaux et la réduction de l'ampleur des inondations, qui contribuent tous à une résilience accrue face au changement climatique.

Les sources Middle – Les sources Middle supérieures et inférieures demeurent les seules sources relativement intactes du mont Sulphur. Les eaux minérales chaudes créent un habitat unique en son genre pour des plantes et des invertébrés rares. Ce site écologiquement fragile est d'autant plus crucial qu'il est situé dans un important corridor faunique le long des pentes inférieures du mont Sulphur.

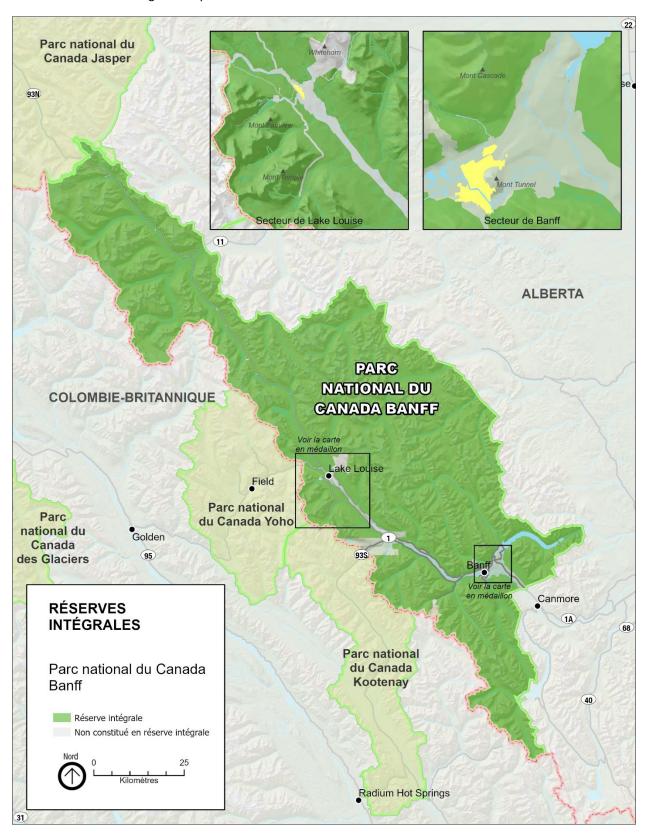
Le chaînon Fairholme et de la terrasse du ruisseau Carrot — Le chaînon Fairholme, qui s'étend du poste d'entrée est au lac Johnson, représente la plus grande parcelle d'habitat faunique montagnard sûr et intact du parc. L'activité humaine dans ce secteur, en particulier pendant les mois d'été, peut amener des animaux sauvages à abandonner leur territoire et diminuer la sûreté de l'habitat. Le cyclisme hors route n'est pas autorisé dans ce secteur, et les sentiers ne sont pas entretenus. Pour limiter l'activité humaine, Parcs Canada a recours à des mesures de sensibilisation et à des restrictions d'accès volontaires.

8.2 Constitution de réserves intégrales

Suivant la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (article 14) et le *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada*, toute parcelle à l'état sauvage ou susceptible d'être ramenée à l'état sauvage peut être constituée en réserve intégrale. L'objectif de désigner ainsi une partie du parc national consiste à préserver à perpétuité le caractère sauvage de ce secteur. Seules les activités qui ne risquent pas de porter atteinte au caractère sauvage de l'endroit peuvent être autorisées à l'intérieur de la réserve intégrale désignée du parc national Banff.

Dans le parc national Banff, les réserves intégrales correspondent essentiellement aux parcelles de zone I et de zone II, de sorte qu'un territoire équivalant à environ 97 pour cent de la superficie du parc a été constitué en réserve intégrale. Le présent plan prévoit l'agrandissement de cette réserve intégrale, à la suite de la confirmation des limites spatiales des trois stations de ski et du transfert correspondant des parcelles retranchées de la zone IV à la zone II. La superficie exacte sera confirmée dès que les plans administratifs officiels seront dressés par l'arpenteur général du Canada.

Carte 10 : Réserve intégrale du parc national Banff



9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique est réalisée pour tous les plans directeurs des parcs nationaux dans le but de comprendre le potentiel d'effets cumulatifs. Cette compréhension favorise une prise de décision fondée sur des preuves qui permet de maintenir ou de rétablir l'intégrité écologique au cours de la durée du plan. L'évaluation environnementale stratégique du plan directeur du parc national Banff a tenu compte d'impacts potentiels du changement climatique, des activités locales et régionales autour du parc, de l'augmentation attendue du nombre de visiteurs et des propositions contenues dans le plan directeur. L'évaluation environnementale stratégique a évalué les impacts potentiels sur différents aspects de l'écosystème, à savoir les fonctions hydrologiques, les communautés aquatiques, la végétation forestière, l'habitat alpin, le pin à écorce blanche, les carnivores et la chèvre de montagne.

Parcs Canada doit évaluer et atténuer les impacts de ses mesures de gestion sur les écosystèmes et les ressources culturelles. La *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, rédigée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, exige la tenue d'une évaluation environnementale stratégique de tous les plans et politiques soumis à l'approbation du Cabinet fédéral ou d'un ministre lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des effets positifs ou négatifs importants sur l'environnement.

Parcs Canada a réalisé une évaluation environnementale stratégique du présent plan directeur, et il a adapté l'orientation de gestion qui y est présentée en fonction des conclusions tirées. L'évaluation a tenu compte de l'ensemble des parcs des Rocheuses administrés par Parcs Canada dans le contexte des effets cumulatifs possibles sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Le plan directeur entraînera plusieurs impacts positifs sur l'environnement tels que les initiatives de collaboration visant à préserver la sûreté et la connectivité de l'habitat à l'échelle régionale, de même que les stratégies destinées à réduire les incidences des visiteurs sur les écosystèmes du parc.

Les programmes de surveillance continue, de gestion active et de remise en état exécutés dans le parc contribueront à atténuer les effets cumulatifs possibles sur les communautés aquatiques, le pin à écorce blanche, les fonctions hydrologiques et d'autres éléments de l'écosystème. Par exemple, la présence dans le parc d'un important axe de transport a des répercussions sur les fonctions hydrologiques et accroît les risques d'établissement d'espèces aquatiques envahissantes. Cependant, les activités de remise en état qui seront entreprises en marge des travaux d'amélioration routière dans le but d'accroître la connectivité et les stratégies de communication visant à réduire les risques d'établissement d'espèces aquatiques envahissantes contribueront efficacement à remédier à ces problèmes tout en réduisant les effets cumulatifs futurs.

La végétation forestière, les carnivores et la chèvre de montagne sont particulièrement vulnérables aux effets cumulatifs. Les communautés forestières ont subi les contrecoups de nombreuses années de suppression du feu, des effets qui pourraient être exacerbés par le changement climatique. En gérant les incendies et en réalisant des brûlages dirigés, le parc national Banff rétablira le feu en tant que processus clé inhérent à l'intégrité écologique des forêts. En outre, la surveillance révèle que l'effectif des populations de gros mammifères se situe à des niveaux souhaités et que le grizzli jouit généralement d'un habitat sûr dans le parc national Banff. Les effets cumulatifs d'un important couloir de transport, de deux lotissements urbains, de trois stations de ski et d'une affluence accrue pourraient nuire aux carnivores au cours des dix prochaines années. Les stratégies clés 1, 2, 5, 6, et 9 du plan directeur (soit, conservation du patrimoine naturel et culturel; expériences authentiques adaptées au territoire; gestion de l'aménagement; connectivité régionale et paysages; et collectivités du parc) sont assorties de plusieurs objectifs consistant à préserver et à accroître la sûreté et la connectivité de l'habitat. En voici quelques exemples: travailler en collaboration avec des partenaires afin de réduire la mortalité faunique, conserver ou réduire l'empreinte aménagée du parc, accroître la connectivité des principaux corridors fauniques en hiver et gérer l'affluence humaine dans certains secteurs prioritaires. Par ailleurs, il règne une certaine incertitude quant à la situation des populations de chèvres de montagne dans le parc national Banff, et il

se peut que cette espèce subisse les effets de l'affluence aussi bien que du changement climatique. Les travaux de surveillance continue des chèvres et des profils d'affluence humaine dans le parc, conjugués à l'établissement de partenariats régionaux pour l'exécution d'initiatives de conservation à l'échelle du paysage, approfondiront nos connaissances et renforceront la résilience de la chèvre face aux agresseurs du changement climatique.

Le parc national Banff fait partie du site du patrimoine mondial de l'UNESCO des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes. Les valeurs patrimoniales universelles à l'origine de cette désignation ont fait l'objet d'une évaluation qui a permis d'établir que le plan directeur les protège adéquatement.

Les consultations avec les partenaires autochtones, les intervenants et le public ont été menées sur l'ébauche du plan directeur et le résumé de l'ébauche de l'évaluation environnementale stratégique. Les commentaires ont été pris en compte au moment de peaufiner l'évaluation environnementale stratégique et le plan directeur, selon le cas.

L'évaluation environnementale stratégique a été réalisée conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (2010) et a permis l'évaluation de la contribution du plan directeur à la *Stratégie fédérale de développement durable*. Les projets individuels entrepris pour appliquer les objectifs du plan directeur sur le site seront évalués afin de déterminer si une évaluation d'impact est requise en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* ou de toute loi lui succédant. Le plan directeur appuie les objectifs ci-après de la *Stratégie fédérale de développement durable* :

- Écologisation du gouvernement;
- Terres et forêts gérées de façon durable;
- Populations d'espèces sauvages en santé;
- Rapprocher les Canadiens et Canadiennes de la nature;
- Collectivités sûres et en santé.

De nombreux effets environnementaux positifs sont attendus, et aucun effet environnemental négatif important n'est anticipé en ce qui concerne la mise en œuvre du plan directeur du parc national Banff.